



Activités de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

Rapport annuel 2002



Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

Activités de
**l'Observatoire européen
des phénomènes racistes
et xénophobes**

Rapport annuel 2002



***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un nouveau numéro unique gratuit:
00 800 6 7 8 9 10 11**

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet
via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003

ISBN 92-9192-005-3

© Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2003
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

Introduction

L'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) a le plaisir de présenter ce rapport d'activités au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne et aux États membres, à la suite de son adoption par le Conseil d'administration de l'EUMC le 28 février 2003.

À partir de 2003, l'EUMC est tenu de publier deux rapports annuels: le présent document, la partie 1 du rapport annuel de l'EUMC, présente un compte rendu des activités et des réalisations de l'EUMC au cours de l'année 2002. La partie 2, qui sera publiée en décembre 2003, fournira des informations sur la situation en matière de racisme et de xénophobie dans la Communauté et ses États membres, et exposera des exemples de bonnes pratiques.

Le travail de l'EUMC est axé sur cinq domaines:

- l'observation des phénomènes racistes, xénophobes et antisémites par le biais de la collecte, de l'enregistrement et de l'analyse des informations et des données provenant de tous les États membres;
- la coordination et le développement du réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN);
- l'élaboration de méthodes visant à améliorer la comparabilité, l'objectivité et la fiabilité des données au niveau communautaire;
- la formulation de conclusions et d'avis à l'intention de la Communauté européenne et de ses États membres;
- la mise en place de structures et de mécanismes pour coordonner l'échange et la diffusion des informations, des avis et des conclusions avec les institutions de l'Union européenne (UE), les États membres, les organisations nationales et internationales ainsi que le public.

L'EUMC a réalisé des progrès importants dans le développement du RAXEN, qui se compose de 15 points focaux nationaux (PFN) qui constituent les points d'entrée de l'EUMC dans les États membres au niveau national. En 2002, les tâches principales des PFN ont porté sur la production d'études analytiques sur les quatre domaines prioritaires: l'emploi, la violence raciale, l'éducation et la législation, ainsi que sur la contribution au rapport annuel 2001 de l'EUMC.

L'EUMC a élaboré une nouvelle base de données et d'archives électroniques qui propose renseignements et informations couvrant les domaines de la lutte en matière

de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme. La base de données est intégrée au sein du site web de l'EUMC, qui fournit un portail donnant accès à des données et à des informations complètes sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

L'EUMC a continué à développer et à renforcer ses relations avec les institutions européennes, en particulier avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne.

La collaboration avec les gouvernements de l'Union européenne fait également partie intégrante du mandat. En 2002, l'EUMC a tenu ses deux premières réunions avec les fonctionnaires de liaison gouvernementaux afin de renforcer la coopération, de partager des informations sur les activités visant à soutenir l'égalité de traitement et à mettre en œuvre les directives antidiscrimination sur l'égalité raciale et l'égalité dans l'emploi.

Au cours de l'année 2002, l'EUMC a publié un certain nombre de rapports, notamment *Racism and cultural Diversity in the Mass Media 1995-2000* («Le racisme et la diversité culturelle dans les médias entre 1995 et 2000»), *Islamophobia in the EU after the 11 September 2001* («L'islamophobie dans l'UE après le 11 septembre 2001») et *A comparison of Anti-discrimination Legislation in the EU Members States* («Une étude comparative de la législation antidiscriminatoire dans les États membres de l'UE»).

L'année 2002 a été une année difficile et éprouvante, et nous tenons à remercier le conseil d'administration de l'EUMC, son personnel ainsi que les points focaux nationaux pour leur travail et leur soutien qui ont permis à l'EUMC de renforcer ses opérations et de soumettre les résultats présentés dans ce rapport.

Bob Purkiss
Président

Beate Winkler
Directrice

Table des matières

1. Activités opérationnelles	7
1.1. RAXEN	7
1.1.1. Évolution en 2002	7
1.1.2. Missions des points focaux nationaux	9
1.2. Tables rondes	13
1.2.1. Principaux objectifs des tables rondes nationales	13
1.2.2. Tables rondes nationales en 2002	14
1.2.3. Atelier européen 2002 pour les tables rondes	15
1.2.4. Conférence européenne des tables rondes 2002	16
1.3. Documentation et bibliothèque	17
1.3.1. Archives électroniques et base de données sur le web de l'EUMC	17
1.3.2. Bibliothèque	18
1.4. Projets de recherche de l'EUMC	18
1.4.1. Le racisme et la diversité culturelle dans les médias	18
1.4.2. Expériences des migrants en matière de racisme et de discrimination	19
1.4.3. Le racisme dans les zones rurales	20
1.4.4. Développement de compétences interculturelles	20
1.4.5. Intégrer la diversité dans l'emploi	21
1.4.6. Quatre études comparatives	22
1.5. Ateliers de l'EUMC	22
1.5.1. Mesurer les attitudes xénophobes	23
1.5.2. Questions clés	23
1.5.3. Comparabilité des données	23
1.5.4. Réunions du RAXEN	24
1.5.5. Table ronde sur l'antisémitisme en Europe	24
1.5.6. Projet avec les communautés islamiques (projet des autorités locales)	25
1.6. Coopération avec les institutions de l'UE, les organisations internationales et les États membres	26
1.6.1. Coopération avec les institutions et les organisations de l'UE	26
1.6.2. Coopération avec des organisations internationales	30
1.6.3. Coopération avec les États membres	32
1.7. Information, relations publiques et médias	33
1.7.1. Intérêt du public et des médias	34
1.7.2. Publications	35
1.7.3. Rapport annuel 2001	35

1.7.4.	Equal Voices	36
1.7.5.	EUMC News	36
1.7.6.	Site web	36
2.	Activités du conseil d'administration et du bureau exécutif	39
2.1.	Membres et fonctions du conseil d'administration et du bureau exécutif	39
2.1.1.	Conseil d'administration (CA)	39
2.1.2.	Bureau exécutif (EB)	40
2.2.	Réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif	41
2.2.1.	Conseil d'administration (CA)	41
2.2.2.	Bureau exécutif (BE)	42
3.	Personnel et informations sur l'organisation	45
3.1.	Informations sur le personnel	45
3.1.1.	Informations administratives	45
3.1.2.	Personnel	45
3.2.	Organisation interne	46
3.3.	Budget et informations financières	47
3.3.1.	Recettes	47
3.3.2.	Dépenses	47

1. Activités opérationnelles

1.1. RAXEN

En vertu de son règlement fondateur, l'EUMC a mis en place un réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN) dont il assume la gestion et la coordination.

Le RAXEN est l'un des outils centraux de l'EUMC pour fournir à l'Union européenne et à ses États membres des données objectives, fiables et comparables (notamment des exemples de «bonnes pratiques») au niveau européen sur les phénomènes racistes, xénophobes et antisémites. Le RAXEN est composé de 15 points focaux nationaux (PFN), à raison d'un dans chaque État membre. Ils constituent les points d'entrée de l'EUMC au niveau national en termes de collecte de données et d'informations. Les questions et les thèmes des rapports et de la collecte de données au sein du RAXEN en 2002 ont été choisis conformément aux priorités de l'UE. En particulier, le RAXEN rassemble des données sur le processus de mise en œuvre du train de mesures antidiscrimination de l'UE.

1.1.1. Évolution en 2002

En 2002, l'EUMC a entamé la troisième année du RAXEN. À l'exception de l'Autriche, où un changement dans la composition du point focal national a été opéré, les contrats avec les PFN sélectionnés en 2001 ont été renouvelés et ils poursuivent leur mission conformément aux nouvelles directives.

1.1.1.1. Les 15 PFN en 2002

Les PFN représentent des types d'organisations très divers: dans certains pays, la principale organisation est une institution de recherche ou un organe spécialisé, tandis que dans d'autres il s'agit d'une organisation non gouvernementale (ONG). Les points focaux nationaux sous contrat en 2002 sont les suivants:

Belgique Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR)/
Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding (CEOOR)/
Centre for Equal Opportunities and Opposition to Racism

Danemark *Nævnet for Etnisk Ligestilling* (NEL)/
The Danish board for ethnic equality
(Comité danois pour l'égalité ethnique)

Allemagne	<i>Europäisches Forum für Migrationsstudien (EFMS)/ European Forum for Migration Studies (Forum européen pour les études sur les migrations)</i>
Grèce	<i>ANTIFONH Το Κέντρο Πληροφόρησης & Τεκμηρίωσης/ Antigone – Information & Documentation Centre (Antigone – Centre d’information et de documentation)</i>
Espagne	<i>Movimiento por la paz, el desarme y la libertad (MPDL)/ Movement for Peace, Disarmament and Liberty (Mouvement pour la paix, le désarmement et la liberté)</i>
France	<i>Agence pour le développement des relations interculturelles (ADRI)/ Agency for the Development of Intercultural Relations</i>
Irlande	<i>National Consultative Committee on Racism and Interculturalism (NCCRI) (Comité consultatif national sur le racisme et l’interculturalité) et Equality Authority (EA) (Service pour l’égalité)</i>
Italie	<i>Cooperazione per lo sviluppo dei paesi emergenti (COSPE)/ Co-operation for the Development of Emerging Countries (Coopération pour le développement des pays émergents)</i>
Luxembourg	<i>Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI)/ Association for the support of immigrant workers</i>
Pays-Bas	<i>Dutch Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (DUMC) (Observatoire néerlandais des phénomènes racistes et xénophobes)</i>
Autriche	<i>Ludwig Boltzmann Institut für Menschenrechte (BIM)/ Ludwig Boltzman Institute for Human Rights (Institut Ludwig Boltzmann pour les droits de l’homme)</i>
Portugal	<i>Numena – Centro de Investigação em Ciências Sociais e Humanas/ Numena – Research Centre on Human and Social Sciences (Numena – Centre de recherche en sciences sociales et humaines)</i>
Finlande	<i>Ihmisoikeusliitto Ry/ Finnish League for Human Rights (Ligue finlandaise des droits de l’homme)</i>
Suède	<i>Stiftelsen Expo/EXPO – Foundation (Fondation EXPO)</i>
Royaume-Uni	<i>Commission for Racial Equality (CRE) (Commission pour l’égalité ethnique)</i>

Lors de la mise en place du RAXEN, la condition essentielle était l’établissement d’une coopération entre les différents acteurs: les organismes publics, les organisations spécialisées, les ONG et les institutions de recherche dans le domaine. Les PFN ont donc institué des partenariats nationaux avec d’autres organismes clés dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l’antisémitisme.

1.1.1.2. Tâches principales des 15 PFN en 2002

- Fonctionnement des PFN pour le réseau RAXEN.
- Mise à jour et poursuite de la collecte de données et de l'«exercice d'inventaire».
- Production d'études analytiques sur les quatre domaines de collecte de données.
- Contribution au rapport annuel 2001 de l'EUMC.
- Présentation d'études de cas.
- Mise en place d'un système de réaction rapide.

1.1.2. Missions des points focaux nationaux

Les PFN constituent les points d'entrée de l'EUMC au niveau national en termes d'élaboration de rapports ainsi que de collecte de données et d'informations dans le domaine du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme et des bonnes pratiques en matière de lutte contre ces phénomènes. Ils sont des partenaires reconnus au niveau national, car ils sont chargés d'établir un réseau d'information national, tâche impliquant une coopération avec les principaux acteurs dans le domaine du racisme, notamment avec les institutions gouvernementales, les ONG, les organes de recherche, les organisations spécialisées ou les partenaires sociaux. Les PFN sont, dès lors, les coordinateurs nationaux des rapports à l'EUMC.

1.1.2.1. Collecte des données et «exercice d'inventaire»

L'objectif de la collecte de données est d'identifier les principaux aspects du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme, et de la discrimination directe et indirecte, et d'analyser leur développement. La collecte de données n'a pas pour ambition de rassembler tous les documents existants relatifs au racisme, à la xénophobie et à l'antisémitisme. Elle vise davantage à réunir les données essentielles par l'observation. En 2002, la collecte de données a été axée sur les quatre domaines prioritaires suivants:

- emploi,
- violence raciale,
- éducation,
- législation.

Ces domaines ont été choisis en consultation avec les institutions européennes et nationales afin de répondre aux besoins les plus pressants que constituent l'accroissement des connaissances, la sensibilisation et l'amélioration de la compréhension au niveau européen. Ces travaux fournissent des informations dans le but d'assister la Commission dans la mise en œuvre des directives basées sur l'article 13 (du traité d'Amsterdam) et du programme d'action communautaire.

Les PFN ont fourni dans chaque domaine trois types de données relatives à l'ensemble de l'année 2001 (et à l'année 2002 dans la mesure où des données étaient disponibles):

- données statistiques;
- informations descriptives et analytiques (essentiellement textuelles): résultats des recherches, sondages d'opinions et autres enquêtes réalisées;
- renseignements sur les conférences, les campagnes, les événements.

Outre la collecte des données, l'«exercice d'inventaire» a été mis à jour. L'objectif de cet «exercice d'inventaire» est de reconnaître et d'analyser la nature, la localisation et la source des informations ainsi que les activités effectuées ou en cours dans le domaine de la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans chaque État membre depuis 1995. Il fournit une vue d'ensemble des institutions ou organisations nationales, tant publiques que privées, impliquées dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, de leurs activités, de leurs archives et de leurs publications, dans tous les États membres de l'Union européenne. L'«exercice d'inventaire» est un outil qui peut être utilisé en tant que guide pour contacter les institutions au niveau national et pour enquêter sur les données et les recherches existant dans les États membres.

Résultats du RAXEN:

En 2002, l'EUMC a évalué les résultats de la collecte de données et de l'«exercice d'inventaire» entrepris par les PFN en 2001 et a intégré les résultats dans une base de données accessible au public et dotée d'un outil de recherche convivial. Les résultats, qui sont disponibles sur le site web de l'EUMC sur l'internet (<http://eumc.eu.int>), comprennent des références aux données collectées dans quatre domaines (emploi, violence raciale, éducation et législation) et les exercices d'inventaire effectués dans chaque pays sur les organisations nationales, leurs activités et leurs publications. Les responsables politiques, les administrateurs publics, les chercheurs, la société civile et les médias peuvent utiliser ces résultats. Ils peuvent se servir des critères de recherche de la base de données pour trouver des références spécifiques sur les travaux de recherche et les données disponibles dans les domaines de la discrimination dans l'emploi, de l'éducation, de la violence raciale et des changements dans la législation.

1.1.2.2. Rapports analytiques dans quatre domaines

Les rapports analytiques, qui couvrent les mêmes domaines que la collecte de données, donnent une vue d'ensemble de la situation actuelle dans les quatre domaines au niveau national. Ils examinent les principales activités et l'évolution récente entre 2000 et 2002 et présentent une analyse de la situation, des causes et des conséquences de la discrimination.

Les rapports analytiques sur l'emploi et l'éducation apportent des informations sur la situation des migrants et des minorités et traitent des nouvelles politiques et initiatives pour soutenir la diversité. Les études se réfèrent également à des affaires de discrimination traduites en justice et comprennent des analyses et des explications sur les motifs. Dans le domaine de la violence raciale, les études comprennent de nouvelles politiques et législations, des actes et des affaires ainsi que des initiatives pour lutter contre la violence fondée sur l'origine ethnique. Dans le domaine de la législation, les rapports sont axés sur la nouvelle législation et les nouvelles politiques en faveur de l'intégration en vertu de l'article 13 du traité d'Amsterdam. Les études sur la législation traitent également de jurisprudence.

L'EUMC a lancé un appel d'offres pour la réalisation de recherches comparatives à partir des études analytiques nationales dans les quatre domaines. Les rapports comparatifs seront publiés en 2003 (voir paragraphe 1.4.6). Ils feront la synthèse des connaissances disponibles dans les États membres et serviront de base pour l'élaboration d'indicateurs visant à mesurer les effets du programme d'action communautaire pour la lutte contre la discrimination.

1.1.2.3. Contribution au rapport annuel 2001

Les PFN ont contribué au rapport annuel 2001 de l'EUMC et ont participé à la phase rédactionnelle, plus particulièrement en fournissant des informations sur la discrimination ethnique dans l'emploi.

1.1.2.4. Études de cas

Chaque PFN a rédigé deux études de cas en 2002. L'essentiel des études était axé sur les bonnes pratiques mais donnait également des exemples de mauvaises pratiques. Les études de cas reflètent des domaines d'intérêt public dans les États membres en matière de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme. Tandis que les études comparatives recherchent le dénominateur commun de la collecte de données au niveau de l'UE et décrivent les différences entre les systèmes de collecte de données dans les États membres, l'objectif des études de cas est de s'attacher au contexte national particulier de chacun d'entre eux et de présenter une analyse approfondie des questions nationales qui ont été soulevées. Les études de cas seront publiées en 2003.

1.1.2.5. Réaction rapide

La réaction rapide est conçue pour permettre à l'EUMC d'enquêter dans un court délai sur des affaires urgentes figurant sur l'agenda européen. Elle contribue à un mécanisme d'alerte rapide au niveau européen, à la sensibilisation et à une meilleure compréhension. L'EUMC a utilisé ce système trois fois en 2002.

L'islamophobie consécutive au 11 septembre

Immédiatement après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, l'EUMC a mis en place un système pour surveiller la situation des musulmans dans les États membres de l'UE. Ce système a continué à fonctionner pendant les quatre mois qui ont suivi et, en 2002, l'EUMC a publié un rapport de synthèse sur l'islamophobie consécutive au 11 septembre. Ce rapport fournit des informations sur la nature et l'intensité de l'islamophobie dans les 15 États membres, ainsi que des exemples de bonnes pratiques et des recommandations pour réduire les sentiments négatifs et les incidents violents à l'encontre des musulmans.

Les résultats montrent que les communautés islamiques sont devenues la cible d'une hostilité grandissante après le 11 septembre 2001. Un sentiment de peur croissant au sein de la population a exacerbé les préjugés déjà existants et a attisé les actes d'agression et de harcèlement dans un grand nombre d'États membres. Parallèlement, les tentatives pour apaiser les craintes ont parfois conduit à un regain d'intérêt pour la culture islamique et à des initiatives pratiques interreligieuses. Le rapport suggère que les responsables politiques, les médias et les citoyens peuvent jouer un rôle dans la réduction des tensions et dans la promotion de la compréhension entre les différentes religions, cultures et communautés ethniques.

Le rapport a été largement diffusé et a reçu une attention considérable à la fois au niveau national et au niveau européen.

Manifestations d'antisémitisme dans l'Union européenne

À la suite de la récente vague de violence au Moyen-Orient, l'EUMC s'inquiétait de l'augmentation des actes antisémites dans plusieurs États membres européens. L'Observatoire a donc décidé d'utiliser la réaction rapide pour obtenir des informations sur les incidents antisémites dans les États membres et les bonnes pratiques visant à les prévenir et à les réduire.

L'EUMC a demandé au RAXEN de signaler les actes de violence, les agressions verbales, les discours de haine et les autres formes plus subtiles de discrimination ainsi que les changements d'attitude. Les PFN ont également été invités à fournir à l'EUMC des références sur les travaux de recherche sur la violence antisémite et sur les bonnes pratiques pour lutter contre les préjugés, la violence et les agressions. En outre, les PFN devaient signaler les réactions des hommes politiques et des autres leaders d'opinion, notamment les initiatives visant à réduire la polarisation

et à lutter contre les tendances nationales négatives. L'EUMC publiera un rapport de synthèse analysant les résultats en 2003.

Requêtes émanant du Parlement européen

La commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen a adressé un certain nombre de questions clés à l'EUMC pour obtenir des informations de référence pour le rapport sur la situation des droits de l'homme dans l'Union européenne (2001). L'EUMC a utilisé le système de réaction rapide pour répondre aux questions et fournir des informations au Parlement européen.

1.1.2.6. Préparation de la phase RAXEN 4 en 2003

Au cours du dernier trimestre 2002, l'EUMC a élaboré de nouvelles directives concernant les missions des PFN pendant la phase RAXEN 4 (année 2003). L'EUMC a débattu du projet de directives avec les PFN lors de leur réunion de novembre et avec la Commission européenne. L'EUMC a également procédé à une évaluation du travail des PFN, avec l'assistance d'experts extérieurs. Ce processus a apporté des éléments permettant de fonder les décisions relatives au renouvellement des contrats, et il a également contribué à l'amélioration des directives.

1.2. Tables rondes

Une partie importante du mandat de l'EUMC est la facilitation de réunions «table ronde» dans le domaine du racisme et de la xénophobie au niveau national comme au niveau européen. Les tables rondes nationales comprennent des membres d'institutions consultatives permanentes des États membres de l'UE, des représentants des ONG, des partenaires sociaux, des centres de recherche et des autorités compétentes ainsi que d'autres personnalités ou institutions s'occupant des questions relatives au racisme et à la xénophobie.

1.2.1. Principaux objectifs des tables rondes nationales

Les principaux objectifs des tables rondes nationales sont les suivants:

- engager les représentants de la société civile et les autorités publiques dans un dialogue et encourager leur coopération;
- identifier les «questions clés» et les aspects spécifiques dans les États membres;
- informer sur les évolutions dans les domaines du racisme et de la xénophobie;

- échanger des informations sur les «bonnes pratiques» dans les États membres;
- communiquer leur travail à l'EUMC, à d'autres tables rondes nationales et aux membres du réseau RAXEN;
- faire participer les minorités ethniques ainsi que l'ENAR et l'ECRI;
- élaborer des recommandations pour le programme de travail et le rapport annuel de l'EUMC.

Les réunions «table ronde» sont axées sur l'analyse et l'évaluation de la situation en matière de racisme dans les États membres. Elles discutent et échangent des informations sur les bonnes pratiques dans les États membres en matière de lutte contre le racisme. Ces réunions sont centrées sur les évolutions présentes et futures et visent à élaborer une stratégie conjointe avec les acteurs clés dans le domaine.

1.2.2. Tables rondes nationales en 2002

Belgique	Plusieurs fois par an, des tables rondes et des réunions d'experts organisées par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme se tiennent régulièrement à Bruxelles. L'EUMC est invité à participer aux sessions le concernant axées sur les questions clés de l'UE.
Danemark	En mars 2002, la conférence Batou annuelle, réunissant environ 800 participants, s'est tenue à Copenhague. La transposition de la législation antidiscrimination de l'UE au niveau national était le thème principal à l'ordre du jour.
Allemagne	Deux tables rondes s'y sont tenues, en mars 2002 à Berlin et en octobre 2002 à Francfort-sur-le-Main. Ces réunions étaient axées sur le processus de mise en œuvre des directives antidiscrimination de l'UE dans la législation nationale, le suivi de la conférence mondiale sur le racisme et les nouvelles propositions concernant la politique allemande en matière d'intégration.
Grèce	En décembre 2002, la première conférence nationale sous forme de «table ronde» réunissant tous les acteurs s'est tenue à Athènes. Les séances ont traité de la transposition des directives antidiscrimination de l'UE, de l'insertion sociale de la population rom, des modèles et des pratiques d'insertion et d'exclusion sociale, des minorités religieuses et ethniques en Grèce. Parmi les quelque 200 participants, on comptait des représentants des institutions européennes et du gouvernement grec, des responsables religieux, des syndicats, des médias et des experts issus de la communauté scientifique.
France	Tous les mois, une table ronde sur la lutte contre le racisme et la xénophobie est organisée par la commission nationale consultative des droits de l'homme. La mise en œuvre des directives antidiscrimination de l'UE en France a été l'un des principaux thèmes abordés.

- Italie** La première conférence nationale sous forme de «table ronde» s'est tenue à Florence en novembre 2002. La réunion était coorganisée par l'EUMC et le COSPE (PFN italien). Elle rassemblait des représentants des principales ONG, du gouvernement italien et d'organisations provenant de presque toutes les provinces (régions) italiennes, ce qui constituait une plate-forme de choix pour nouer des contacts au niveau national. La réunion était axée principalement sur le processus de mise en œuvre des directives antidiscrimination de l'UE en Italie.
- Finlande** La troisième table ronde nationale, qui s'est tenue à Helsinki en décembre 2002, portait sur des questions clés telles que le champ d'action et les objectifs de la législation antidiscrimination de l'UE, les jeunes et le racisme, les minorités ethniques en Finlande, la discrimination sur le marché du travail et le suivi de la conférence mondiale de Durban contre le racisme.
- Royaume-Uni** La sixième table ronde nationale s'est tenue à Nottingham en juillet 2002. Elle était intitulée: «Spirit of solidarity: Living together in our multicultural societies» («Esprit de solidarité: vivre ensemble au sein de nos sociétés multiculturelles»). Les participants des ONG, des groupes communautaires, des collectivités locales et des organisations religieuses ont discuté les sujets de la cohésion sociale au niveau local, l'augmentation des attitudes xénophobes à travers l'Europe et la lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme.

Les principaux résultats communs à l'ensemble des tables rondes sont le renforcement des réseaux nationaux, la mise en œuvre de la législation antidiscrimination de l'UE au niveau national et l'amélioration des mesures visant à favoriser l'intégration et à lutter contre le racisme.

1.2.3. Atelier européen 2002 pour les tables rondes

Le deuxième atelier européen pour les tables rondes s'est tenu en mai 2002 à Vienne.

La question clé à l'ordre du jour était la mise en œuvre des directives antidiscrimination de l'UE, et l'atelier était axé sur le processus de transposition au niveau national ainsi que sur la description générale du champ d'action et de la forme des directives. Des représentants des organisations des tables rondes nationales ainsi que des experts juridiques ont évoqué les difficultés et l'état d'avancement. Un représentant de l'ENAR a présenté un rapport sur le point de vue des ONG et leurs attentes concernant la mise en œuvre des directives de l'UE.

Les participants ont pu prendre connaissance des contributions d'experts provenant d'études présentées par le groupe sur la politique migratoire et l'ECRI. Ils ont également eu l'occasion d'échanger leurs expériences au niveau national concernant les problèmes ou les obstacles relatifs au processus de mise en œuvre.

1.2.4. Conférence européenne des tables rondes 2002

Les principaux buts de la conférence européenne des tables rondes étaient les suivants:

- identifier les questions clés et commencer à prendre des dispositions en vue d'une approche européenne commune;
- intégrer la contribution et l'expérience des ONG et des organisations concernées;
- s'informer sur les exemples de «bonnes pratiques» des États membres et évaluer leurs possibilités de mise en œuvre;
- faire connaissance avec les autres coordinateurs de manière à apporter un complément plutôt que de dupliquer les initiatives, et intensifier la coopération future;
- renforcer et améliorer la coopération des organisations des tables rondes nationales;
- renforcer la coopération entre l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance), l'ENAR (réseau européen contre le racisme) et l'EUMC.

La troisième conférence annuelle européenne des tables rondes, «Combattre le populisme d'extrême droite et l'antisémitisme et former les jeunes à la lutte contre l'intolérance et le racisme», a eu lieu à Vienne en octobre 2002. Son principal objectif était d'aborder le problème de la montée des sentiments d'extrême droite et de l'antisémitisme et de présenter des mesures par lesquelles les jeunes pourraient faire preuve de bonnes pratiques pour promouvoir la tolérance.

Elle a rassemblé des représentants de 14 États membres de l'UE, de la Commission européenne, de l'ENAR, de l'ECRI, des Nations unies (unité «Antidiscrimination»), du milieu de la recherche et des États-Unis (une des principales ONG hispaniques).

Le thème principal (le populisme d'extrême droite dans les États membres de l'UE) a été sélectionné à la suite des inquiétudes exprimées lors des tables rondes nationales dans plusieurs États membres de l'UE. Un journaliste a présenté un compte rendu des activités et des tendances d'extrême droite en Europe et un chercheur du Centre de recherche berlinois sur l'antisémitisme a présenté un panorama de la propagande antisémite sur l'internet et des liens qu'entretiennent les milieux d'extrême droite dans le monde entier. Un représentant de la direction générale pour l'éducation et la culture de la Commission européenne (programme pour la jeunesse) a présenté le livre blanc de la Commission européenne sur les activités des jeunes contre le racisme et l'intolérance. Le programme européen de formation des pairs à la diversité (EPTO) a également été présenté.

Les participants de la conférence et les organisations des tables rondes nationales ont pu se familiariser avec les mécanismes de la propagande d'extrême droite et les moyens de les combattre. Ils ont échangé leurs expériences et modèles de bonnes pratiques au niveau national et ont été informés sur les activités de promotion de la tolérance et de lutte contre les tendances d'extrême droite au niveau européen (par exemple le réseau pour la diversité de la Commission européenne et de l'UE). Une documentation comportant les interventions d'experts sera publiée au premier trimestre 2003.

1.3. Documentation et bibliothèque

1.3.1. Archives électroniques et base de données sur le web de l'EUMC

En 2002, l'EUMC a créé des archives documentaires essentiellement virtuelles, accessibles via l'internet. Ces archives sont constituées principalement d'une nouvelle base de données, Artefact. La base de données vise à offrir au public un outil de recherche convivial permettant de consulter diverses informations couvrant les domaines de la lutte et de la recherche en matière de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme dans tous les États membres.

La première étape entreprise en 2002 a été la mise en service d'archives électroniques à l'Observatoire et le transfert dans la nouvelle base de données Artefact de toutes les données qui avaient déjà été archivées dans le système documentaire LARS et collectées par les points focaux nationaux du RAXEN. Les documents sur papier ont été triés et catalogués dans les archives électroniques.

La deuxième étape a été la conception d'une version web des archives et, en septembre 2002, la base de données a été mise à disposition sur l'internet pour une période d'essai (<http://www.raxen.eumc.eu.int>). Cette base de données possède une structure relationnelle moderne: différents types de données telles que des organisations, des manifestations ou des publications sont mis en relation les uns avec les autres. Elle est disponible en trois langues (allemand, anglais, français). La base de données et le nouveau site web de l'EUMC seront lancés en février 2003.

La base de données contient des informations générales sur les organisations participant aux activités de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans tous les États membres, des informations sur les «bonnes pratiques» et d'autres activités, telles que des projets de travail sur le terrain, des campagnes, études, etc., ainsi que des références de publications et de documents audiovisuels. 7 000 entrées et l'ensemble des publications de l'EUMC sont disponibles sur l'internet (décembre 2002), et il est possible d'accéder à 22 000 entrées en interne. La plu-

part des entrées ont été transférées électroniquement, et sont constamment révisées et mises à jour.

L'EUMC a mis en place un serveur de liste de diffusion pour les membres du réseau RAXEN. Ils ont obtenu un nom d'identification qui sera utilisé pour la collecte et la mise à jour des données.

1.3.2. Bibliothèque

Le fonds de la bibliothèque de l'EUMC a été catalogué et est accessible via la base de données interne de l'EUMC. Ce fonds a été augmenté, en particulier par l'achat de statistiques nationales et européennes officielles, de dictionnaires et de documentation récente dans les domaines du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme.

1.4. Projets de recherche de l'EUMC

Outre la mise en place de réseaux et la collecte des données existantes, l'EUMC lance des projets de recherche visant à étudier et analyser l'étendue, les causes et les conséquences des phénomènes et des manifestations de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme, ainsi qu'à examiner des exemples de bonnes pratiques de lutte contre ces fléaux. En 2002, six études ont été finalisées et huit nouvelles études ont été lancées. L'EUMC publie les rapports finals sur son site web (<http://eumc.eu.int>). Ils sont également disponibles par courrier.

1.4.1. Le racisme et la diversité culturelle dans les médias

Le traitement de l'actualité par les médias est particulièrement délicat lorsqu'il concerne les relations ethniques, culturelles et religieuses dans notre société. La façon dont les médias présentent, mettent en lumière et offrent une tribune aux différents acteurs et incidents peut influencer sur la manière de penser d'une société, et pourrait aboutir au résultat involontaire de renforcer un discours raciste au lieu de le combattre. L'intérêt, pour les recherches, de l'analyse de la façon dont les médias traitent les questions ethniques a augmenté dans les États membres au cours de la dernière décennie. Pour cette raison, l'EUMC a décidé de fournir une synthèse des principaux rapports de recherches et des exemples de bonnes pratiques dans les États membres de l'UE pendant la période de 1995 à 2000. L'EUMC a publié le rapport *Racism and cultural diversity in the mass media* («Le racisme et la diversité culturelle dans les médias») en février 2002.

Ce rapport a abordé trois questions: premièrement, d'après les études existantes, comment se manifeste, dans les différents États membres, l'influence des pratiques

des médias en général et des organisations médiatiques sur le traitement des sujets à caractère ethnique? Deuxièmement, quelles sont les conclusions disponibles sur la représentation de la diversité ethnique et culturelle dans les médias, et la reproduction du racisme dans les médias? Enfin, quelles sont les actions qui ont été lancées dans les différents États membres pour promouvoir la diversité culturelle et lutter contre le racisme dans les médias?

Le rapport a débouché sur des recommandations de l'EUMC aux professionnels des médias et aux décideurs, et l'Observatoire envisage de poursuivre les recherches et la surveillance de l'évolution.

1.4.2. Expériences des migrants en matière de racisme et de discrimination

Le manque de données comparables sur les expériences des migrants et des minorités en matière de racisme et de discrimination dans les États membres de l'UE a été le point de départ de ce projet, qui a été lancé en 2001. Son objectif est double: premièrement, ce projet étudie empiriquement l'étendue et la nature de l'expérience subjective qu'ont du racisme et de la discrimination des migrants et des minorités dans les 15 États membres. Deuxièmement, il élabore des données empiriques comparables en utilisant une méthodologie similaire pour la collecte et la compilation des données. Le modèle du projet a été développé au Danemark, en Finlande et en Suède, où des études similaires ont récemment été menées.

Les deux premières études financées par l'EUMC ont été finalisées en 2002 et couvraient la situation en Italie et aux Pays-Bas. Les conclusions sur de nombreuses expériences de racisme et de discrimination subies en particulier par des personnes d'origine marocaine ou turque aux Pays-Bas et par des personnes du Sénégal, d'Albanie et du Maroc en Italie ont été analysées. En ce qui concerne la méthodologie, plusieurs modifications du modèle ont été nécessaires, en particulier en ce qui concerne l'échantillonnage. Les études ont utilisé des échantillons locaux provenant de municipalités sélectionnées au lieu d'échantillons nationaux.

En 2002, lors de la poursuite du projet en Belgique, en Espagne, en Autriche et au Royaume-Uni, il s'est avéré qu'il n'était pas possible d'appliquer la même méthodologie pour tous les États membres de l'UE. Pour les études menées en Espagne, en Autriche et au Royaume-Uni, les échantillons se fondent sur des données locales et sur les membres des organisations d'immigrés. Les rapports seront finalisés en 2003. Deux ou trois études nationales supplémentaires seront lancées en 2003 et, d'ici à 2004, le projet se terminera par une couverture totale de l'ensemble des 15 États membres de l'UE.

À l'issue du projet final, l'EUMC sera en mesure de comparer le niveau de racisme et de discrimination fondée sur la race, l'appartenance ethnique, la religion ou la

culture perçu ces dernières années par les groupes les plus vulnérables dans la Communauté et ses États membres. L'EUMC aura acquis un savoir unique sur la manière dont les études empiriques quantitatives et comparatives peuvent être menées dans les États membres de l'UE parmi les migrants et les minorités.

L'EUMC utilisera les résultats des enquêtes pour élaborer des recommandations à l'intention des États membres de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne concernant les mesures à prendre pour améliorer la situation des migrants et des minorités.

1.4.3. Le racisme dans les zones rurales

Ce projet a pour but d'analyser la situation du point de vue du racisme et de la discrimination dans les zones rurales de la Communauté européenne et de ses États membres. L'étude, lancée par les membres du Parlement européen, présente un inventaire des résultats des recherches, analyse les groupes vulnérables et donne des exemples d'initiatives gouvernementales visant à combattre le racisme et la discrimination dans les zones rurales. D'après les travaux de recherche déjà existants, il existe une forme particulière de racisme dans les zones rurales; et les migrants sont confrontés à un racisme résultant d'opinions plus conservatrices, traditionalistes et nationalistes que dans les zones urbaines. Le racisme se manifeste sous des formes plus agressives et plus violentes. Les auteurs des délits racistes sont souvent des membres d'organisations néo-nazies. Dans les zones rurales, les populations les plus vulnérables sont les Rom, les Africains, les musulmans et les juifs. Parallèlement, les activités antiracistes ont été analysées et le rôle important de la société civile a été souligné. L'étude a été finalisée à la fin de l'année 2002.

Cette étude a débouché sur des recommandations de l'EUMC à l'intention des États membres de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne sur les mesures nécessaires à prendre pour améliorer la situation des migrants et des minorités vivant et travaillant dans les zones rurales d'Europe.

1.4.4. Développement de compétences interculturelles

Ce projet, lancé par l'EUMC en 2001 et finalisé en 2002, avait pour but d'explorer les moyens efficaces d'éducation interculturelle via l'internet. Débutant par un inventaire des sites web en anglais existants sur l'internet et destinés aux enfants et aux jeunes (âgés de 5 à 21 ans) ainsi qu'aux enseignants et formateurs des écoles primaires et secondaires, l'étude présente une typologie des sites dans ce domaine. Les résultats s'appuient sur un suivi et des entretiens avec des groupes d'enfants de milieux multiculturels définis.

L'étude n'a pas révélé un site web «parfait». Il existe plusieurs sites ayant de hautes fonctionnalités mais un contenu médiocre, et également des sites ayant un contenu

adéquat mais des fonctionnalités et une esthétique qui laissent à désirer. En se fondant sur l'analyse des sites existants, l'étude recommande des critères d'élaboration d'un site web réussi. L'EUMC a également émis des recommandations à l'intention des États membres de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne concernant les aspects à envisager lors du lancement de sites web sur l'internet pour le développement des compétences interculturelles.

1.4.5. Intégrer la diversité dans l'emploi

Une mission très importante de l'EUMC consiste à identifier, à décrire et à diffuser les bonnes pratiques dans les États membres de l'UE. En 2001, un projet de recherche a été lancé dans le but d'identifier les activités de promotion de la diversité culturelle dans l'emploi et sur le lieu de travail. Le projet a été finalisé en 2002.

Les résultats de l'étude sont encourageants. Depuis quelques années, on note un intérêt croissant pour la diversité et un net changement d'attitude: on est passé d'une approche axée sur les points faibles, considérant les minorités ethniques comme un groupe manquant de qualifications, à une approche valorisant les ressources positives, les compétences interculturelles et les capacités des personnes issues des minorités ethniques. Cela a été étayé par la promotion du principe d'égalité de traitement, dont la base légale figure dans les directives basées sur l'article 13.

La série de mesures a été divisée en quatre domaines:

- amélioration de l'accès à l'emploi des minorités ethniques;
- conditions de travail concrètes sur le lieu de travail;
- politiques antidiscrimination sur le lieu de travail;
- institution d'un cadre pour les activités concernant la diversité culturelle.

Les employeurs des secteurs privé et public sont les principaux moteurs de la promotion de la diversité culturelle et l'axe principal de réflexion est donc de gestion de la diversité.

À partir des résultats de cette étude, l'EUMC a émis des recommandations à l'intention des États membres de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne sur les bonnes pratiques d'intégration de la diversité dans l'emploi. L'EUMC adressera également des recommandations aux organisations d'employeurs et aux syndicats.

1.4.6. Quatre études comparatives

L'EUMC a lancé et financé quatre études analytiques comparatives sur la discrimination et les initiatives de prévention dans l'emploi et dans l'éducation, sur la violence raciste et sur les modifications législatives liées à l'article 13 du traité d'Amsterdam. Ces travaux se fondent sur la collecte de données du RAXEN et sur les rapports nationaux portant sur la situation dans les 15 États membres dans quatre domaines. Le but des études est d'apporter une valeur ajoutée européenne aux rapports nationaux, comprenant une analyse des écarts, et elles seront finalisées en 2003.

Les premiers résultats fournissent déjà une structure générale à appliquer par les PFN du RAXEN en 2003 pour les futures collectes de données et études analytiques au niveau des États membres. Ils permettront également à l'EUMC d'élaborer une liste des indicateurs clés pour évaluer l'effet du programme d'action communautaire ou des autres politiques antidiscrimination.

À la fin 2002, un projet de faisabilité a été lancé afin d'élaborer une présentation conviviale sur l'internet de tous les résultats disponibles à l'EUMC sur la discrimination dans l'emploi et la promotion de la diversité. Les 15 rapports nationaux, l'étude comparative à l'échelle de l'Europe basée sur ces rapports et d'autres publications et documents produits par l'EUMC sont reliés entre eux et sont mis en relation avec des données en rapport provenant de la base de données de l'EUMC. Elle est mise à jour au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles informations. Le public peut y naviguer et y faire des recherches. L'hypertexte représente la première étape vers un espace de connaissance de l'EUMC rassemblant tous les textes et données pertinents et disponibles d'une manière structurée, comparable et conviviale. Cet espace offrira aux responsables politiques, aux fonctionnaires, aux ONG et aux chercheurs un accès rapide à l'information dont ils ont besoin.

1.5. Ateliers de l'EUMC

L'organisation d'ateliers par l'EUMC permet à des experts extérieurs de prendre part à des discussions et des débats concernant les sujets de préoccupation de l'EUMC et la manière dont sont élaborés projets, méthodologies, stratégies et recommandations. En 2002, l'EUMC a mis sur pied un total de sept ateliers consacrés à différentes activités; cinq d'entre eux étaient directement liés à la collecte de données des points focaux nationaux RAXEN. Les procès-verbaux et autres informations relatifs à ces ateliers sont disponibles sur le site web de l'EUMC (<http://eumc.eu.int>).

1.5.1. Mesurer les attitudes xénophobes

Une mission essentielle de l'EUMC consiste à développer des données comparables dans l'UE. L'EUMC a organisé un atelier à Vienne au mois de mars pour discuter des instruments de mesure des attitudes xénophobes dans les États membres de l'UE. Les participants ont débattu de l'enquête «Eurobaromètre» à laquelle l'EUMC a participé en 2000, en relation avec les projets de recherche récemment lancés sur les attitudes «misanthropes». Les résultats de la discussion ont permis d'éclairer la stratégie de l'EUMC sur les instruments à utiliser en 2003 pour mesurer les attitudes envers les migrants et les minorités. L'EUMC réutilisera l'enquête «Eurobaromètre» de la Commission européenne, mais il complétera également les résultats par l'analyse des nouvelles données de l'enquête sociale européenne (réalisée avec le soutien de la Commission européenne) qui est disponible sur l'internet. Ces deux enquêtes sont menées dans tous les États membres de l'UE et dans la plupart des pays candidats, ce qui permet à l'EUMC d'obtenir un panorama complet des attitudes dans tous les pays de l'Union élargie. L'utilisation de l'Eurobaromètre permet à l'EUMC de comparer les indicateurs sur la durée (1997-2000-2003).

1.5.2. Questions clés

L'EUMC a organisé en octobre le troisième atelier consacré aux questions clés. Le but de ces ateliers est de soutenir et de guider l'EUMC dans son objectif de lutte contre le racisme et la xénophobie et de faire naître le respect pour l'égalité et la diversité. L'atelier de 2002 a poursuivi le débat sur les politiques d'intégration et a pris cette année pour point de départ un document d'orientation intitulé «Diversity within Unity» («La diversité dans l'unité») rédigé par le Communitarian network (réseau communautaire américain) et les réponses à propos de ce document développées par des scientifiques européens clés. La discussion a mis en évidence la grande importance politique pour l'Union européenne de développer des perspectives en matière de diversité. Il y avait un consensus sur le fait que le travail futur par l'EUMC dans ce domaine dans le contexte européen serait précieux. Sans oublier le travail effectué au sein des Nations unies (Unesco) sur les politiques culturelles mondiales, un document d'orientation européen doit prendre en compte les aspects des politiques européennes sur l'immigration et la citoyenneté, ainsi que sur la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion sociale selon des critères ethniques.

À l'issue de la discussion, les participants ont recommandé que l'EUMC prenne l'initiative de rédiger un document d'orientation européen en 2003.

1.5.3. Comparabilité des données

Le conseil d'administration de l'EUMC a lancé en 2002 un groupe de travail sur la comparabilité des données, dans le but de trouver des moyens de développer la

comparabilité à un stade où les États membres de l'UE n'ont pas harmonisé les définitions ou les systèmes de classification et d'enregistrement des données. La première réunion s'est tenue en novembre. Cette réunion concernait les données sur la violence et les crimes à caractère racial. Les participants ont souligné que la connaissance de l'étendue de ces phénomènes était limitée. Tous les États membres ne disposent pas de données officielles à ce sujet et, même lorsqu'il en existe, elles ne sont pas comparables et doivent être soumises à une analyse complémentaire. Il est très important de savoir comment les données officielles sont collectées et classées dans les États membres.

À l'issue de cet atelier, l'EUMC continuera à mener des recherches, telles que des études sur les victimes, et à prendre part aux enquêtes comparatives internationales sur les comportements criminels et aux études d'autosignalement dans les écoles.

1.5.4. Réunions du RAXEN

En 2002, l'EUMC a organisé trois réunions avec les points focaux nationaux du RAXEN, la première en mars, la deuxième en juin et la troisième en novembre. Ces réunions visaient à coordonner les travaux en cours des points focaux nationaux, à clarifier les concepts qu'ils devaient utiliser, à débattre des difficultés rencontrées dans la collecte de données et la rédaction des rapports, et à favoriser une compréhension commune des tâches qui leur sont assignées. Les réunions traitaient également de sujets plus théoriques, tels que les définitions et les concepts du racisme et de la xénophobie, de l'antisémitisme et de l'islamophobie, afin d'avoir une approche commune de la collecte de données. Les documents de référence ont structuré et orienté la discussion dans le but d'améliorer la fiabilité et la comparabilité des données.

Au cours de la troisième réunion, un débat s'est engagé sur les nouveaux domaines de la collecte de données en 2003. En raison de son importance pour la situation sociale des migrants, le thème de la discrimination dans l'accès au logement et des bonnes pratiques en la matière a été choisi. Un document de référence a été élaboré pour servir de fondement pour les directives dans ce secteur de la collecte de données en 2003.

1.5.5. Table ronde sur l'antisémitisme en Europe

La commissaire européenne chargée de l'emploi et des affaires sociales, M^{me} Anna Diamantopoulou, a appelé l'EUMC à organiser, en collaboration avec la Commission européenne, trois réunions sous forme de tables rondes sur les thèmes de l'antisémitisme, de l'islamophobie et du dialogue interculturel dans l'Union européenne. Le premier de ces ateliers, «Manifestations de l'antisémitisme en Europe», s'est tenu à Bruxelles en décembre 2002, le deuxième, «Manifestations

de l'islamophobie en Europe», se tiendra en février 2003 et le troisième, «Lutter contre l'antisémitisme et l'islamophobie», en mars 2003.

La première table ronde a rassemblé quelque 30 participants, comprenant des experts de renommée internationale, des représentants d'ONG, des journalistes, la Commission européenne et l'EUMC. Certains participants ont estimé que l'actuelle augmentation de l'antisémitisme dans l'Union européenne était étroitement liée à la situation au Moyen-Orient, et le débat a souligné la nécessité d'établir une nette distinction entre l'antisémitisme et la critique de la politique du gouvernement israélien. Une analyse des formes récentes d'antisémitisme a montré que les stéréotypes traditionnels à l'encontre des juifs sont toujours vivaces, même si l'on utilise aujourd'hui l'internet en tant que nouveau média pour diffuser les préjugés et les discours de haine. Pour améliorer la situation, les participants ont mis l'accent sur l'éducation (scolaire et autre), mais ont également proposé de renforcer le rôle de la législation. Son application et son renforcement, ainsi que la ferme condamnation des agressions racistes, sont essentielles. La table ronde a souligné l'importance du dialogue interreligions et les participants ont demandé si l'UE pouvait avoir un rôle de médiateur et de facilitateur dans ce domaine.

1.5.6. Projet avec les communautés islamiques (projet des autorités locales)

Le projet 2001 sur la situation des communautés islamiques dans cinq villes européennes visait à rassembler et à comparer les approches des villes dans le domaine de la lutte contre la discrimination fondée sur la religion. Le rapport décrivait les bonnes pratiques qui contribuent à la promotion de la tolérance et de l'égalité de traitement fondé sur la religion dans des domaines clés de la vie en société tels que l'emploi, les services publics et l'éducation. Dans le cadre du suivi de ces travaux, l'EUMC a organisé en décembre 2002, en collaboration avec la ville de Barcelone et avec la participation de représentants du Parlement européen, du Comité des régions et de la Commission européenne, un atelier sur l'immigration et les villes en Europe. Le but de cet atelier était d'instaurer un débat sur l'immigration et les grands défis de la cohésion sociale et de la coexistence auxquels sont actuellement confrontées les autorités locales des villes européennes. L'atelier s'adressait à des représentants des gouvernements locaux de Barcelone et de son agglomération et de villes européennes, ainsi qu'à des représentants d'autres institutions dans ce domaine au niveau local et européen. Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- promouvoir les résultats, les bonnes pratiques et les recommandations de l'étude sur la situation des communautés islamiques;

- organiser le transfert des connaissances et faire circuler les meilleures pratiques aux niveaux régional et municipal entre les villes qui ont participé à l'étude et les autres villes d'Europe.

La principale recommandation de l'atelier est la mise en place, par le biais de l'EUMC et en étroite collaboration avec le Parlement européen, le Comité des régions, la Commission européenne et le réseau Eurovilles, d'un réseau des autorités locales européennes pour aborder la question de l'immigration et de l'intégration des immigrés. Le réseau aura un double but: premièrement, faciliter le transfert des connaissances entre les villes, et deuxièmement, agir en tant que groupe de pression pour influencer sur la politique et la législation. En 2003, l'EUMC poursuivra ce travail.

1.6. Coopération avec les institutions de l'UE, les organisations internationales et les États membres

1.6.1. Coopération avec les institutions et les organisations de l'UE

1.6.1.1. Coopération avec la Commission européenne

La déclaration commune d'intention entre la Commission européenne et l'EUMC établit un cadre pour les contacts et identifie les domaines de coopération entre l'EUMC et les différentes directions générales de la Commission européenne. En 2002, cette coopération a été renforcée et intensifiée. Les domaines de soutien direct de la Commission sont décrits ci-dessous. Les principaux domaines de coopération sont: des échanges d'information plus complets en temps opportun, le soutien dans les domaines d'expertise respectifs et la poursuite de la participation à des activités communes. Plusieurs réunions individuelles avec les services concernés dans les différentes directions générales se sont tenues sur des thèmes spécifiques qui ont abouti à la participation à des activités communes.

L'EUMC a continué à participer aux réunions organisées par la Commission pour soutenir la mise en œuvre des directives basées sur l'article 13. L'EUMC est chargé de contribuer à l'analyse et à l'évaluation des initiatives législatives et des mécanismes institutionnels dans les États membres de l'UE pour soutenir l'égalité de traitement et lutter contre la discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les croyances. L'EUMC a finalisé ses rapports sur la législation anti-discrimination dans les États membres de l'UE et ces rapports ont été distribués aux membres du groupe de travail juridique chargé de la transposition des directives dans la législation nationale. Les rapports ont attiré l'attention sur plusieurs domaines

de la législation et du cadre institutionnel qui devraient être abordés par les États membres au cours du processus de transposition. Certains États membres ont déclaré que les rapports constituaient un outil précieux et utile pour leurs travaux. L'EUMC estime qu'à l'issue du processus de transposition, les rapports pourront servir d'étalon de référence pour les évolutions dans les domaines concernés et l'Observatoire a souligné certains domaines intéressants pour un suivi éventuel. En outre, les informations contenues dans les rapports ont alimenté les travaux du Conseil de l'Europe pour la préparation des recommandations de politique générale sur la législation nationale de lutte contre le racisme. L'EUMC a échangé des informations avec la Commission sur l'état d'avancement des États membres concernant la mise en œuvre en 2002.

L'EUMC a assisté la Commission dans d'autres activités diverses, notamment en participant au séminaire sur le racisme et la xénophobie du Conseil des États de la mer Baltique, qui a examiné les moyens de s'attaquer au racisme aux niveaux national et local, et de procéder au suivi des résultats de la Conférence mondiale contre le racisme, ainsi qu'en fournissant des conseils sur les thèmes de la non-discrimination aux fins d'une collaboration avec le groupe de travail de l'OSCE sur la tolérance.

L'EUMC a élaboré un document d'orientation concernant le livre vert de la Commission européenne sur l'indemnisation des victimes de crime [COM(2001) 536 final], a participé à l'audition sur ce thème organisé par la Commission européenne et a présenté ses activités à la direction générale de l'emploi et des affaires sociales afin de renforcer la coopération et de soutenir les activités de la Commission.

L'EUMC a participé à plusieurs conférences et manifestations organisées par les institutions européennes, telles que la conférence intitulée «Immigration: le rôle de la société civile dans la promotion de l'intégration» organisée en septembre 2002 par la Commission européenne et le Comité économique et social, et la conférence intitulée «Convention et partenariat avec la société civile» organisée en octobre 2002 par la direction générale de l'éducation et de la culture.

La Commission européenne a participé aux manifestations de l'EUMC, telles que la table ronde européenne avec la participation de la direction de la jeunesse au sein de la direction générale de l'éducation et de la culture, et la conférence sur l'immigration et les villes en Europe avec la participation de l'unité de la société civile et du jumelage de villes au sein de la même direction générale. À la suite de cette conférence, la direction générale de l'éducation et de la culture participera activement au réseau des autorités locales que l'EUMC mettra en place en collaboration avec le Comité des régions, le Parlement européen et les villes de Barcelone et de Rotterdam.

En outre, M^{me} Anna Diamantopoulou, commissaire européenne chargée de l'emploi et des affaires sociales, a appelé l'EUMC à organiser, en collaboration avec la

Commission européenne, trois réunions «tables rondes» sur les thèmes de l'anti-sémitisme, de l'islamophobie et du dialogue interculturel dans l'Union européenne (voir chapitre 1.5.5).

1.6.1.2. Coopération avec le Parlement européen

L'EUMC a participé à différentes réunions et auditions de commissions parlementaires du Parlement européen (PE), en particulier de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, et également de la commission des droits de la femme et de l'égalité des chances, ainsi que de groupes politiques à la demande du PE. L'EUMC a présenté son rapport annuel au Parlement européen, devant la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures.

Par le biais d'un document d'orientation adressé au Parlement européen, l'EUMC a apporté sa contribution au rapport de la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures sur une proposition de la Commission concernant une décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

L'EUMC a contribué, par le biais de son système de réaction rapide du RAXEN, au chapitre sur le racisme et la xénophobie du rapport 2001 du PE sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE élaboré par la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures, et a participé aux auditions sur la situation des droits fondamentaux dans l'UE en 2001 organisées en avril 2002 par la commission.

L'EUMC a également tenu des discussions avec le PE sur les moyens de soutenir l'Année européenne de l'Éducation par le Sport en 2004, pour déterminer en particulier comment intégrer des moyens de lutter contre le racisme et la discrimination dans d'éventuelles activités.

1.6.1.3. Coopération avec le Comité des régions

En 2002, la coopération avec le Comité des régions (CdR) a continué à s'intensifier. L'EUMC a inclus les autorités régionales et locales dans le champ d'action de ses activités de telle sorte que les informations sont à la fois diffusées vers ces autorités et collectées auprès d'elles.

Le Comité des régions a été associé à l'organisation de la conférence sur l'immigration et les villes en Europe qui s'est tenue à Barcelone en décembre 2002, dans le cadre du suivi de l'étude sur la situation des communautés islamiques dans cinq villes européennes. L'EUMC continuera à collaborer activement et étroitement

avec le Comité des régions pour accroître et renforcer la coopération au niveau local.

1.6.1.4. Coopération avec des fondations privées

Ces dernières années, les fondations privées ont intensifié leur effort de coopération au niveau européen dans les domaines de la lutte contre le racisme, de l'intégration des immigrés, des demandeurs d'asile et des flux migratoires. Afin de faciliter l'établissement de liens plus étroits avec la société civile, les entreprises et les fondations privées, l'EUMC a pour objectif de renforcer sa coopération avec ces secteurs.

L'EUMC coopère avec des fondations privées et l'European Foundation Centre (EFC, Centre européen des fondations) afin d'améliorer la situation dans les domaines de la diversité dans les sociétés européennes et de l'intégration des immigrés. Cette action fait suite à une coopération réussie au sein du groupe d'intérêt sur le multiculturalisme et les minorités de l'EFC.

Dans le cadre du suivi de l'inventaire des fondations privées publié en 2001, l'EUMC a invité de grandes fondations européennes à échanger des idées et à débattre des domaines de coopération possibles sur les thèmes de la diversité, de l'intégration des immigrés et du multiculturalisme lors d'une réunion à Bruxelles en novembre 2002. Des représentants de 14 fondations privées, l'EUMC, la Commission européenne, l'EFC et un expert indépendant ont participé à cette réunion.

Les principaux domaines de coopération identifiés sont les suivants:

- inventaire: répertorier les activités des fondations et les normes qui s'y appliquent;
- intégration des dirigeants politiques et des médias dans nos travaux, et développement d'outils de pression;
- coopération: élaboration d'une nouvelle approche pour mettre en relation les fondations privées, le secteur public avec les niveaux local, national et européen sur les questions de cohésion commune;
- responsabilisation: répertorier les modèles réussis de gestion de la diversité et d'innovation culturelle.

Afin de développer des indicateurs communs, il a été convenu de prendre pour base les «bonnes pratiques» et les projets réussis des fondations privées de manière à élaborer un tableau de directives et d'exemples de réussites.

Il a été décidé qu'un groupe de travail réduit, composé de représentants de l'EUMC, de la fondation Freudenberg et de l'EFC, prépare une réunion de suivi en 2003 axée sur les «bonnes pratiques» et les modèles de coopération réussis.

1.6.1.5. Charte des partis politiques européens pour une société non raciste

La charte des partis politiques européens pour une société non raciste est l'aboutissement d'un processus de consultation intensif auprès d'une grande majorité de partis politiques européens sous les auspices de la commission consultative de l'Union européenne sur le racisme et la xénophobie. Cette charte est une initiative du Bureau national hollandais contre la discrimination raciale dans un effort pour rédiger un code de conduite européen pour les partis politiques. L'action a été soutenue par la municipalité d'Utrecht, le groupe sur la politique migratoire, le Parlement européen et la Commission européenne, qui a fourni une aide financière.

La charte a été adoptée en février 1998 lors du congrès européen des partis politiques à Utrecht, et a été signée à ce jour par près de 100 partis politiques, dont onze partis provenant d'États non membres de l'UE: Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, Malte, la République tchèque, la Roumanie, Saint-Marin, la Slovaquie, la Slovénie et la Suisse.

L'EUMC soutient les travaux de la charte depuis 1999. À la suite d'une étude commandée par l'EUMC en 2001 pour évaluer la conformité, examiner l'efficacité de la charte et fournir des exemples de bonnes pratiques relatifs à la conformité avec la charte, l'EUMC a organisé une série de réunions tout au long de l'année 2002 avec des membres clés du Parlement européen et des membres des partis politiques européens pour débattre des prochaines étapes, et en particulier pour mieux faire connaître et promouvoir la charte.

Les résultats de cette réunion ont montré la nécessité d'accroître la visibilité de la charte et de créer un mécanisme institutionnel et une adresse pour la charte. Les réunions ont également montré la nécessité d'une étroite collaboration et d'une participation du Parlement européen afin de faire connaître et de promouvoir la charte.

1.6.2. Coopération avec des organisations internationales

1.6.2.1. Coopération avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe

L'EUMC et l'ECRI ont continué à tenir régulièrement leurs réunions conjointes en 2002. Les personnels des deux organisations au niveau opérationnel ont tenu leur première réunion en janvier 2002 pour compléter les relations de leurs bureaux conjoints en renforçant la coopération au niveau opérationnel. La réunion de

Strasbourg en octobre a examiné et évalué la coopération entre les deux organisations et a identifié d'autres activités complémentaires pour 2003 et 2004. Les participants à la réunion ont convenu que l'ECRI organiserait une table ronde conjointe EUMC/ECRI en mars 2003 pour discuter de la lutte contre le racisme au niveau local, et les deux organisations examineront les opportunités qui pourraient naître des manifestations sportives en 2004, année des jeux Olympiques et de l'éducation par le sport.

La principale évolution dans les relations officielles entre l'ECRI et l'EUMC en 2002 a été l'adoption du statut de l'ECRI par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe en juin 2002. Le statut prévoit que l'ECRI invitera le conseil d'administration de l'EUMC à être représenté au sein de l'ECRI, mais sans droit de vote. Parmi les autres activités, on peut noter la participation de l'ECRI à la table ronde nationale de l'EUMC au Royaume-Uni et à la table ronde européenne et la participation de l'EUMC à la table ronde nationale de l'ECRI en Roumanie.

1.6.2.2. Projet concernant les Rom – coopération avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE

Le projet commun sur les femmes rom et l'accès aux soins de santé reste l'axe principal de coopération entre l'EUMC, le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Des réunions se sont tenues au cours de l'année pour examiner le projet de rapport et préparer deux conférences qui font toutes deux partie du projet. L'EUMC, en collaboration avec l'OSCE et le Conseil de l'Europe, a organisé la conférence des ONG sur les femmes rom et l'accès aux soins de santé en novembre 2002. Le but de cette conférence était de stimuler l'échange d'informations et la discussion entre les ONG travaillant sur les thèmes de la santé des femmes et des Rom, et de leur donner la possibilité de développer et de partager leurs positions en préparation de la conférence des organisations intergouvernementales (OIG) sur ces questions, prévue en 2003. La conférence avait également pour objectif de donner une impulsion pour la création d'un réseau des femmes rom. Les participants étaient des représentants des trois organisations, des organisations de femmes rom et de femmes «du voyage» et des organisations qui assistent ces femmes. La conférence a débouché sur deux résultats importants, à savoir l'identification d'un grand nombre de thèmes qui serviront de base à la conférence des organisations intergouvernementales prévue en 2003, et la décision de mettre en place un réseau des femmes rom et des femmes «du voyage». Un rapport sur la conférence a été publié dans le premier numéro du magazine de l'EUMC *Equal Voices* en 2003. Le Conseil de l'Europe a accepté d'organiser la première réunion du réseau en 2003 et l'EUMC a accepté d'organiser une réunion du réseau en 2004.

L'EUMC a également participé au séminaire du Conseil de l'Europe sur l'avenir de la participation des Rom à l'Europe en octobre 2002.

1.6.2.3. Collaboration avec l'OSCE

Afin de soutenir la Commission européenne et les États membres de l'UE, l'EUMC a participé au groupe de travail de l'OSCE sur la tolérance, qui avait pour mission d'élaborer une décision sur la tolérance et la non-discrimination qui a été adoptée lors du Conseil des ministres à Porto en décembre.

1.6.2.4. Travaux de suivi de la Conférence mondiale contre le racisme et collaboration avec l'Organisation des Nations unies (ONU)

L'EUMC a participé à la réunion ad hoc organisée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du suivi des résultats de la Conférence mondiale contre le racisme au niveau européen. L'EUMC a souligné l'importance de la collecte de données afin de surveiller, d'évaluer et d'élaborer des politiques efficaces de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. L'Observatoire s'est également prononcé en faveur de l'élaboration de plans d'action nationaux dans le cadre de l'adoption d'une approche globale par les États membres pour s'attaquer à ces phénomènes. La coopération avec d'autres organisations intergouvernementales est considérée par l'EUMC comme une action importante pour éviter le double emploi, et s'assurer que les activités sont complémentaires et que les informations et les expériences sont échangées et utilisées de manière efficace.

Dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, l'EUMC a établi des relations avec l'unité «Antidiscrimination» (UAD) au sein du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH). Un représentant de l'UAD a participé à la table ronde européenne de l'EUMC. La première étape dans les relations était l'échange d'informations entre les organisations. Afin de renforcer ces relations, l'EUMC participera en février 2003 à Paris à un séminaire d'experts organisé conjointement par le HCDH et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) afin d'élaborer une publication pour la lutte contre le racisme et la promotion de la tolérance.

L'EUMC a continué à coopérer avec le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et le rapporteur spécial sur le racisme en répondant aux demandes d'information et de documentation, en particulier sur les questions relatives à l'islamophobie.

1.6.3. Coopération avec les États membres

1.6.3.1. Relations avec les gouvernements des États membres de l'UE

La collaboration avec les gouvernements de l'UE fait partie intégrante du mandat et de l'objectif général de l'EUMC qui est la lutte contre le racisme, l'antisémitisme

et la xénophobie dans l'UE. Le travail avec les administrations nationales pour améliorer l'efficacité de leurs politiques et de leurs pratiques et renforcer leur cadre juridique est fondamental pour la réussite de la lutte contre le racisme et la xénophobie. À la demande de l'EUMC, un système d'agents de liaison gouvernementaux a été institué pour faciliter cette mission. L'EUMC a reçu les nominations des représentants gouvernementaux à la fin de l'année 2001 et a entrepris de mettre en place les premières réunions en 2002.

L'EUMC a tenu ses deux premières réunions avec ses agents de liaison gouvernementaux en mars et octobre respectivement. La première réunion a institué les réunions de liaison gouvernementale comme un mécanisme pour renforcer la coopération, le partage et l'échange d'informations et pour débattre des questions relatives aux domaines d'activités de l'EUMC. Elle a également décrit le rôle des agents de liaison gouvernementaux. Cette première réunion était axée sur les thèmes de la comparabilité des données et du rapport annuel de l'EUMC. La deuxième réunion a examiné les questions de la politique d'intégration et de l'élargissement tout en abordant le suivi des thèmes soulevés lors de la première réunion. Ces réunions ont également servi de tribune aux États membres pour informer l'EUMC de leurs nouvelles activités en faveur de l'égalité de traitement et de la mise en œuvre des directives antidiscrimination sur l'égalité raciale et l'égalité dans l'emploi.

Les réunions ont permis de mettre à la disposition des États membres davantage d'informations par le biais de l'EUMC, par exemple des renseignements sur les plans d'actions nationaux contre le racisme, des exemples de bonnes pratiques et d'élaboration de stratégies, une contribution plus structurée et plus opportune au rapport annuel de l'EUMC. L'EUMC reçoit également davantage de demandes directes de soutien pour des manifestations dans les États membres.

En outre, l'EUMC a participé, à l'invitation des États membres de l'UE, à diverses réunions, telles que la conférence visant à débattre de la stratégie communautaire en matière d'emploi qui s'est tenue en Espagne, et la conférence sur les directives sur l'égalité des races et contre la discrimination dans l'emploi qui s'est tenue à Copenhague dans le cadre de la présidence danoise de l'UE.

1.7. Information, relations publiques et médias

Au cours de l'année 2002, l'EUMC a développé ses activités d'information et a amélioré sa visibilité auprès des décideurs, des groupes cibles clés et du grand public. Grâce à une politique active de diffusion des publications, des bulletins d'information et des communiqués de presse, la couverture médiatique des activités de l'EUMC a été considérable tout au long de l'année et on a également assisté à une augmentation significative du nombre de visiteurs sur le site web de l'EUMC.

1.7.1. Intérêt du public et des médias

Le travail et les activités de l'EUMC n'ont cessé d'attirer l'attention des médias tout au long de l'année. Grâce à une politique active de diffusion des communiqués de presse et d'informations de qualité, de nombreux journalistes ont cité l'EUMC comme source importante de données et d'informations sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance. Au cours de l'année 2002, le personnel de l'EUMC a été en contact avec plus de 300 journalistes, que ce soit par téléphone, dans le cadre de visites au centre, lors de conférences de presse ou à l'occasion de différents événements à travers l'Europe. Des informations provenant de l'EUMC ont été publiées par des agences de presse, dans des journaux, magazines, bulletins d'information et sur des sites web, principalement dans les États membres de l'UE, mais aussi au Japon, aux États-Unis et dans le monde arabe. L'EUMC a également pris part à des entretiens radiophoniques et télévisés à travers l'Europe.

Trois grandes conférences de presse ont couvert le lancement de la publication *Le racisme et la diversité culturelle dans les médias* (à Vienne), la présentation du rapport de synthèse *L'islamophobie dans l'Union européenne après le 11 septembre 2001* (à Bruxelles) et celle du rapport annuel 2001 (à Bruxelles). L'EUMC a également diffusé 12 communiqués de presse au cours de l'année. Ceux-ci présentaient principalement des informations sur les activités et les résultats des travaux de l'EUMC et attiraient l'attention sur la nécessité de faire preuve de vigilance et de tolérance en Europe sur les questions de racisme et de xénophobie.

L'EUMC a tenu à être présent en tant que partenaire ou participant actif lors de plusieurs conférences consacrées au racisme et à la xénophobie. À titre d'exemple, des représentants de l'EUMC ont assisté à l'audition de la conférence intitulée «Le respect des droits fondamentaux: situation dans l'Union européenne» à Bruxelles en avril, à la conférence «Freedom for Growth» («La liberté pour la croissance») du parti des démocrates libéraux et réformateurs européens à Bath en octobre, à la réunion du Congrès juif mondial à Bruxelles en avril, à un séminaire sur le racisme et les médias organisé par le président du Parlement européen à Cork en avril, à la conférence intitulée «L'insertion réussie sur le marché du travail» organisée par la présidence danoise en juillet, à la conférence sur la protection des minorités dans l'Europe multiculturelle organisée par l'Institut universitaire européen à Florence et à la conférence de presse CivisEurope à Bruxelles en décembre.

L'EUMC était également représenté dans un certain nombre de réunions, séminaires, auditions et débats réunissant ONG, universités et institutions concernées au niveau sociopolitique, soulignant ainsi le rôle de l'EUMC en tant que créateur de réseaux et élément moteur dans la lutte contre le racisme et la xénophobie.

L'EUMC à Vienne a également reçu la visite de 460 personnes représentant le Parlement européen, les parlements nationaux, des partis politiques, des autorités

publiques, des universités, des institutions internationales et des écoles, qui ont ainsi pu recevoir des informations concernant les objectifs et les activités de l'EUMC.

1.7.2. Publications

L'EUMC a publié au cours de l'année 2002 une série de rapports, parmi lesquels:

- le rapport annuel 2001;
- les résumés du rapport annuel 2001;
- *Racism and Cultural Diversity in the Mass Media 1995-2000* («Le racisme et la diversité culturelle dans les médias, 1995-2000»);
- *Anti-discrimination Legislation in the EU Member States* («La législation anti-discrimination dans les États membres de l'UE»);
- *Racism in Football on the Internet* («Le racisme dans le football sur l'internet»);
- *Islamophobia in the EU after 11 September 2001* («L'islamophobie dans l'UE après le 11 septembre 2001»);
- *Situation of Islamic Communities in five European Cities* («Situation des communautés islamiques dans cinq villes européennes»).

1.7.3. Rapport annuel 2001

Le quatrième rapport annuel de l'EUMC a été présenté par la directrice devant la commission des libertés et des droits des citoyens, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen le 9 décembre 2002. Ce rapport annuel était principalement axé sur la situation des migrants, des minorités et des non-ressortissants sur le marché de l'emploi, et il comprenait également une synthèse sur le racisme et de la xénophobie dans l'UE dans une perspective plus large. La commission parlementaire a bien accueilli les conclusions et la synthèse très complète sur les initiatives antidiscrimination, l'intégration et les autres bonnes pratiques en faveur de la diversité dans l'emploi. Les députés européens ont consacré un débat à ses conclusions. Le 10 décembre, le député européen et vice-président de la commission LIBE, Robert Evans, le président de l'EUMC, Bob Purkiss, et la directrice ont présenté les conclusions du rapport lors d'une conférence de presse tenue à la Commission européenne.

1.7.4. Equal Voices

Le magazine trimestriel *Equal Voices* diffuse des informations sur les nouvelles initiatives, les nouveaux projets, travaux de recherches et bonnes pratiques dans l'Union européenne et ses États membres. En 2002, *Equal Voices* était axé, entre autres, sur la situation de l'emploi pour les minorités ethniques, la diversité culturelle dans le secteur irlandais de la santé, les dilemmes de la surveillance des droits de l'homme, le programme «EURO-MED Jeunesse», le maintien de l'ordre dans une société multiculturelle et l'écart qui règne entre l'Europe et l'Amérique en matière de lutte contre les sites web à contenu raciste. L'objectif d'*Equal Voices* est d'informer les lecteurs sur les événements et les évolutions actuelles, les résultats des travaux de recherches et les concepts de bonnes pratiques dans les États membres. Le magazine est diffusé à 4 500 exemplaires.

1.7.5. EUMC News

EUMC News publie des informations et des nouvelles brèves et précises sur les initiatives prises par l'EUMC et les évolutions dans le domaine de la discrimination, du racisme et de la xénophobie au niveau européen et dans les États membres. Cette lettre d'information est diffusée à 4 000 exemplaires.

1.7.6. Site web

En 2002, le site web de l'EUMC sur l'internet a été utilisé régulièrement pour obtenir des informations sur le centre, ses travaux et ses productions. Il s'est révélé être un outil utile pour une diffusion rapide des informations, comme le montre l'augmentation considérable du nombre de visites sur le site après la diffusion de nouvelles informations par l'EUMC.

Les informations en ligne sont disponibles en anglais, mais des traductions en français et en allemand sont fournies de plus en plus fréquemment. Certaines publications sont également disponibles dans d'autres langues officielles de l'UE. Les informations en ligne sont constituées de l'ensemble des publications de l'EUMC accompagnées d'une brève description. *Equal Voices* et *EUMC News* sont mis à disposition pour une lecture en ligne. Un service de commande en ligne permet au lecteur de s'abonner à la liste de diffusion de l'EUMC et de commander les versions imprimées des publications de l'EUMC.

Le site web fournit des informations sur tous les grands projets, avec une description détaillée du projet, des résultats escomptés et un calendrier des autres actions. Un espace spécial est réservé au RAXEN, aux tables rondes et aux autres activités. Une autre section fournit des informations sur l'EUMC en tant qu'organisme, sur les appels d'offres et les vacances de postes.

Un élément important du site web est de fournir des liens vers des informations en rapport provenant d'autres sources le cas échéant.

Pour traiter cette quantité croissante d'informations, le site web de l'EUMC sur l'internet fournit à ses visiteurs un outil permettant de réduire le temps nécessaire à la recherche et de trouver les informations les plus récentes. La page des «dernières mises à jour» («*last update page*») présente une liste chronologique de l'ensemble des informations ajoutées au site. Un lien vers les informations spécifiques permet d'obtenir un service optimal. En 2002, le projet de conception d'une nouvelle présentation conviviale du site de l'EUMC a été finalisé et, après une courte période d'essai, le nouveau site web sera lancé en février 2003.

Le site web de l'EUMC a accueilli 475 visiteurs par jour en moyenne. Le nombre de visiteurs traduit une augmentation constante tout au long de l'année: il est passé de 411 en janvier à 493 en décembre 2002. Le nombre total de visites était d'environ 2 700 000 en 2002, ce qui représente une augmentation de 1 500 000 par rapport à 2001.

2. Activités du conseil d'administration et du bureau exécutif

2.1. Membres et fonctions du conseil d'administration et du bureau exécutif

2.1.1. Conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration (CA) de l'Observatoire est composé de 18 membres indépendants: un membre désigné par chaque État membre et trois représentants désignés respectivement par le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Chaque membre a un suppléant désigné d'une manière analogue. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Le conseil d'administration prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'Observatoire. Chaque membre du conseil d'administration, ou, en cas d'absence, son suppléant, dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Le CA est notamment chargé:

- d'élaborer le programme de travail annuel de l'EUMC;
- d'adopter le rapport annuel de l'EUMC, ses conclusions et ses avis;
- d'adopter le projet de budget annuel et le budget annuel définitif de l'EUMC;
- d'approuver les comptes de l'EUMC et de donner décharge au directeur;
- de nommer le directeur de l'EUMC.

La composition du conseil d'administration en 2002 était la suivante:

Pays/organisation	Membre	Suppléant
Belgique	Johan LEMAN	Eliane DEPROOST
Danemark	Ole ESPERSEN	Morten KJAERUM
Allemagne	Joachim GAUCK	Barbara JOHN
Grèce	Petros STANGOS	Perikles PANGALOS (¹)
Espagne	Juan de Díos	Joaquín
	RAMÍREZ-HEREDIA	ALVAREZ DE TOLEDO
France	Guy BRAIBANT	Martine
		VALDÈS-BOULOUQUE
Irlande	Seamus CULLIMORE	Anastasia CRICKLEY
Italie	Francesco MARGIOTTA BROGLIO	Diego UNGARO
Luxembourg	Victor WEITZEL	Pas de nomination
Pays-Bas	Ed VAN THIJN	Paul B. CLITEUR
Autriche	Stefan KARNER	Peter J. SCHEER
Portugal	Francisca Eugénia	Carlos Manuel
	DA SILVA DIAS VAN DUNEM	SOARES MIGUEL
Finlande	Kaarina SUONIO	Tom SANDLUND
Suède	Heléne LÖÖW	Agneta LINDELÖF
Royaume-Uni	Robert PURKISS	Naina PATEL
Parlement européen	Ludwig STEINER	Michèle LINDEPERG
Conseil de l'Europe	Joseph VOYAME	Jenö KALTENBACH
Commission européenne	Bernhard JANSEN	Adam TYSON

(¹) † Mai 2002.

2.1.2. Bureau exécutif (EB)

Le bureau exécutif (BE) est composé du président du conseil d'administration, de son vice-président et de trois autres membres au maximum du conseil d'administration, parmi lesquels les personnes désignées par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, représentants en tant que membres de droit. Le troisième membre est élu par le conseil d'administration.

Le BE contrôle les travaux de l'EUMC et prépare les réunions du conseil d'administration en collaboration avec la directrice de l'EUMC.

Il exerce également toute fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration, conformément au règlement.

La composition du bureau exécutif en 2002 était la suivante:

Fonction	Nom
Président	Robert PURKISS
Vice-président	Petros STANGOS
Membre	Heléne LÖÖW
Membre	Bernhard JANSEN
Membre	Joseph VOYAME

2.2. Réunions du conseil d'administration et du bureau exécutif

2.2.1. Conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration (CA) a tenu trois réunions en 2002. Les résultats de ces réunions peuvent être résumés comme suit:

12^e réunion (28 février-1^{er} mars 2002)

Le CA a approuvé la décharge relative à la mise en œuvre des budgets 1999 et 2000, a adopté le projet de programme de travail (PT) et le projet de budget préliminaire 2003. Lors de sa réunion, le CA a trouvé un accord concernant la structure et le calendrier du rapport annuel 2001 et a mis en place un groupe de travail chargé de suivre attentivement la rédaction du rapport annuel et de finaliser les recommandations. Pour poursuivre la contribution de l'EUMC à la Convention européenne, le CA a décidé de mettre en place un autre groupe de travail chargé de s'assurer que la lutte contre le racisme et la xénophobie deviendra l'un des objectifs de ce forum.

13^e réunion (18-20 juin 2002)

Lors de sa 13^e réunion, le CA a mis sur pied un groupe de travail chargé d'améliorer la comparabilité des données. En ce qui concerne la charte des partis politiques européens pour une société non raciste, un expert a présenté la portée, le but et les résultats d'une étude de suivi de la charte, qui a donné lieu à un débat au sein du CA. Le CA a également débattu du premier projet de rapport annuel 2001 et du rapport intitulé *Réactions anti-islamiques dans l'UE à la suite des actes terroristes commis à l'encontre des États-Unis en 2001*. Le CA a approuvé la stratégie globale de l'EUMC et a débattu du rapport sur l'évaluation externe de l'Observatoire ⁽¹⁾, du programme de travail et du budget 2003.

(1) En vertu de l'article 16 du règlement (CE) n° 1035/97 du Conseil du 2 juin 1997 portant création d'un Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC), une évaluation de l'Observatoire doit être effectuée: «Au cours de la troisième année suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, la Commission transmet au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions un rapport d'évaluation des activités de l'Observatoire, assorti, le cas échéant, de propositions visant à l'adaptation ou à l'extension de ses tâches, notamment en fonction de l'évolution des compétences de la Communauté dans le domaine du racisme et de la xénophobie.»

Le CA a décidé de lancer le prix Jean Kahn, lors de sa réunion de novembre, en l'honneur de Jean Kahn, le premier président de l'EUMC, qui a lutté sa vie durant contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Le prix Jean Kahn, matérialisé par une œuvre d'art en verre reproduisant le logo de l'EUMC et un prix, sera attribué à une personne ou une organisation de l'UE en reconnaissance d'une contribution d'exception:

- à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme et à la promotion des droits de l'homme;
- au développement de bonnes pratiques ou de projets innovateurs ayant un impact européen;
- en faveur d'un changement significatif et durable.

À la suite d'un concours ouvert, le CA a mené des entretiens pour le poste de directeur et a décidé de reconduire M^{me} Beate Winkler aux fonctions de directrice de l'Observatoire.

14^e réunion (20-21 novembre 2002)

Lors de sa 14^e réunion, le CA a discuté du suivi de l'évaluation externe de l'EUMC et a adopté le nouveau règlement financier de l'Observatoire et ses règles d'exécution qui entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2003, ainsi que le PT et le budget 2003. Le CA a approuvé le rapport annuel 2001 et a entamé des discussions concernant le contenu et le calendrier du rapport annuel 2002. Dans l'optique de l'élargissement de l'Union européenne, le CA a exprimé son souhait de commencer à travailler avec des représentants des dix nouveaux pays de manière informelle en 2003. Le CA a décidé d'élargir les tâches du groupe de travail sur la Convention européenne pour inclure la préparation des contributions à la Conférence intergouvernementale. Les membres ont discuté de la coopération avec le Parlement européen et le Conseil de l'Europe dans le cadre de la charte des partis politiques européens pour une société non raciste.

2.2.2. Bureau exécutif (BE)

Le bureau exécutif a tenu sept réunions en 2002 (dont deux consacrées à la préparation des prochaines réunions du conseil d'administration). Les résultats de ces réunions peuvent être résumés comme suit:

16^e réunion (15 janvier 2002)

Lors de sa 16^e réunion, le BE a examiné le nouveau règlement intérieur du conseil d'administration de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, le projet de programme de travail (PT) et le projet de budget préliminaire

2003, la décharge pour l'exécution des budgets 1999 et 2000, la stratégie globale de l'Observatoire et l'ordre du jour de la 12^e réunion du CA. Le BE a décidé de tenir une réunion extraordinaire le 4 février.

17^e réunion (4 février 2002)

Lors de la 17^e réunion, le BE a examiné le règlement intérieur du conseil d'administration de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, le projet de budget préliminaire 2003, la collaboration avec les partis politiques, le rapport annuel 2001, la préparation de la 12^e réunion du CA et l'hommage à la contribution de Jean Kahn aux efforts de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

18^e réunion (28 février 2002)

Cette réunion d'une demi-journée a été consacrée à un débat sur la conférence avec les officiers de liaison nationaux et à la préparation de la 12^e réunion du conseil d'administration.

19^e réunion (29-30 avril 2002)

Lors de la 19^e réunion, les débats ont continué sur le nouveau règlement intérieur du conseil d'administration de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, la stratégie globale de l'EUMC, la comparabilité des données, le rapport intitulé *Réactions anti-islamiques dans l'UE à la suite des actes terroristes commis à l'encontre des États-Unis en 2001*, le PT et le budget 2003 ainsi que sur la politique de communication de l'Observatoire. Le BE a discuté de l'organisation et de l'ordre du jour de la 13^e réunion du CA.

20^e réunion (18 juin 2002)

Cette réunion d'une demi-journée a été consacrée à la préparation de la 13^e réunion du conseil d'administration.

21^e réunion (24-25 septembre 2002)

Lors de sa 21^e réunion, le BE a discuté des activités de l'Observatoire dans le domaine de l'antisémitisme, du prix Jean Kahn, de la charte des partis politiques européens pour une société non raciste, du PT 2003, de l'évaluation externe, du rapport annuel 2001, et a décidé de l'ordre du jour de la 14^e réunion du CA.

22^e réunion (20 novembre 2002)

Cette réunion d'une demi-journée a été consacrée à la préparation de la 14^e réunion du conseil d'administration.

3. Personnel et informations sur l'organisation

3.1. Informations sur le personnel

3.1.1. Informations administratives

Le nouveau règlement sur la commission consultative des achats et des marchés (CCAM) signé par la directrice en avril 2002 élargit le mandat de la CCAM à l'approbation de tous les marchés par entente directe. Les travaux de la CCAM se sont poursuivis avec de nouveaux membres et un nouveau président.

En 2002, les procédures internes de promotion et de renouvellement des contrats d'engagement du personnel ont été décidées et rationalisées. Une première série de promotions a eu lieu en juillet 2002.

Le contrat du poste de directeur a été renouvelé par le conseil d'administration en juin 2002 après publication de la vacance de poste et à l'issue d'une procédure ouverte de recrutement. Le contrat d'engagement du chef de l'administration a été également renouvelé en septembre 2002 après publication de la vacance de poste et à l'issue d'une procédure ouverte de recrutement. Les contrats de trois autres membres du personnel ont également été renouvelés en 2002. Le conseil d'administration de l'EUMC a adopté un nouveau règlement intérieur.

La directrice a signé une délégation de pouvoirs autorisant le conseiller juridique à signer des contrats d'un montant maximal de 1 050 euros. Une nouvelle décision concernant les procédures disciplinaires a été signée et prévoit la structure d'un conseil de discipline professionnel pour les membres du personnel occupant des postes à responsabilités élevées.

3.1.2. Personnel

Une procédure de recrutement de grande ampleur a eu lieu en 2002. Neuf postes étaient vacants. Sept ont été occupés en 2002, deux autres ont été occupés au début de 2003.

- Vingt-six postes étaient pourvus à la fin de 2002.
- Un expert national détaché a été chargé de l'évaluation.
- Un poste d'expert national détaché chargé de la recherche a également fait l'objet d'une publication, mais n'a pas été pourvu.

Tableau – Recrutement de personnel (nombre d’agents temporaires)

Année	2000		2001		2002	
	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre
A	7	9	9	9	9	10
B	5	8	8	9	8	8
C	5	6	6	6	6	7
D	1	1	1	1	1	1
Total (*)	18	24	24	25	24	26

(*) Postes occupés.

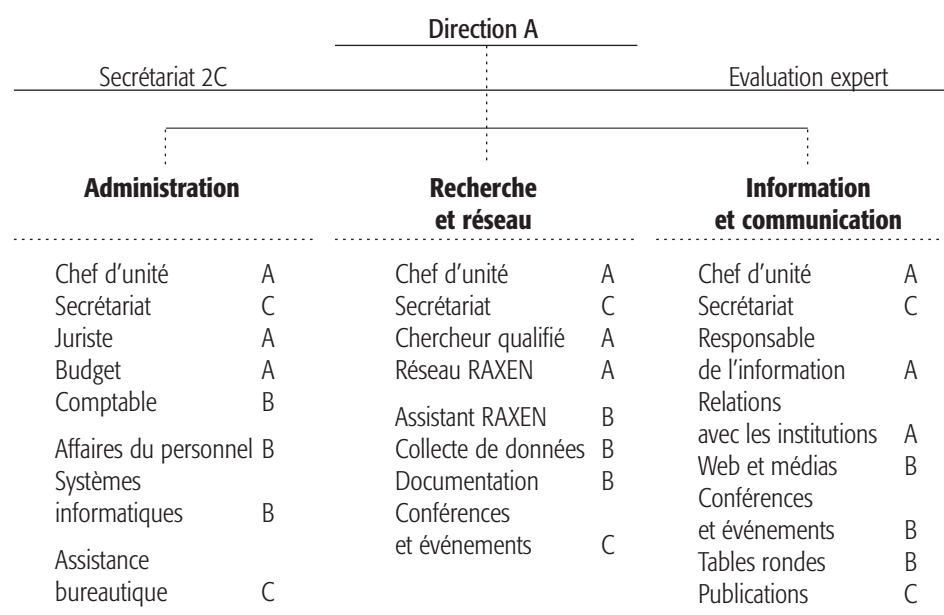
Les trois quarts du personnel de catégorie A peuvent être considérés comme du personnel opérationnel à la fin de l’année 2002, contribuant ainsi directement à atteindre les objectifs de l’EUMC.

En tenant compte de toutes les catégories (A, B, C, D), 55 % des effectifs de l’EUMC sont assimilés à du personnel opérationnel et 45 % à des responsables d’activités de soutien (administration et secrétariat).

3.2. Organisation interne

À la fin de l’année 2002, l’Observatoire était organisé en trois départements:

Graphique 1 — Organigramme



3.3. Budget et informations financières

Le budget ordinaire de l'exercice 2002 s'élevait à 6 170 000 euros:

- 48,5 % destinés aux activités opérationnelles (42,2 % en 2001),
- 7,8 % pour les dépenses de fonctionnement, le bâtiment, l'équipement (16,3 % en 2001),
- 43,7 % pour le personnel en activité (41,5 % en 2001).

Des virements de crédits ont été effectués au sein des mêmes titres, à une exception près qui a été présentée à des fins d'approbation au conseil d'administration en juin 2001.

Tableau 1 – Répartition par titres et virements pour les exercices 2002 et 2001 (en euros)

	Budget 2002	Virements 2002	Budget 2001	Virements 2001
Titre 1	2 695 500	145 500	2 200 000	0
Titre 2	483 500	- 236 500	950 000	- 87 008
Titre 3	2 991 000	91 000	2 150 000	+ 87 008
Budget total	6 170 000	0	5 300 000	0

Les recettes et dépenses se présentent comme suit:

3.3.1. Recettes

Le budget de 2002 a été équilibré par une subvention de la Communauté européenne. L'Observatoire a également reçu un soutien financier de la part des autorités autrichiennes correspondant au remboursement de 50 % du coût du loyer net: 72 211 euros pour la période prise en considération. Le montant des intérêts bancaires s'élevait à 42 817 euros.

3.3.2. Dépenses

3.3.2.1. Titre 1 – Personnel

Le calendrier de recrutement adopté par l'autorité budgétaire fait état de 26 postes d'agents statutaires. En décembre 2002, 26 agents temporaires disposaient d'un contrat avec l'EUMC. La moyenne des membres présents était de 24,25 sur une base annuelle (23,4 en 2001).

Tableau 2 – Recrutement des effectifs

Année	1999		2000		2001		2002											
	6	12	6	12	6	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	2	5	7	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	10
B	1	5	5	8	7	8	9	9	9	8	8	8	8	7	7	7	8	8
C	1	3	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7
D	–	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Temp.	4	14	18	24	23	24	25	25	25	24	24	24	24	23	23	23	25	26
Aux. C	–	3,5	3,5	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Exp. nat.			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Intérim. C	4	2	–	1	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4
Total	8	19,5	22,5	27	26	27	28	29	29	28	28	28	29	28	28	28	30	31

3.3.2.2. Titre 2 – Fonctionnement

En raison des aménagements limités apportés aux locaux, les dépenses ont été considérablement réduites en 2002 par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne ce titre.

Seuls trois postes budgétaires ont dépassé 0,1 Mio EUR: loyer, sécurité et surveillance, équipement informatique. En raison des difficultés posées par le recours à un contrat-cadre de la Commission, l'achat de certains équipements a dû être reporté.

3.3.2.3. Titre 3 – Activités opérationnelles

Une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement a eu lieu en 2002 (+ 43 % par rapport à 2001): 50 % concernaient les 15 points focaux nationaux RAXEN, qui sont tous devenus pleinement opérationnels cette année. Le deuxième élément le plus important (en termes de dépenses) se rapportait à l'installation du centre de documentation, qui est à présent doté d'outils modernes. En se concentrant sur un nombre limité de priorités essentielles, l'EUMC a réduit le nombre de nouveaux projets afin d'être en mesure de consacrer des ressources à la nouvelle documentation reçue des projets lancés au cours de l'année 2001.

Tableau 3 – Bilan au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001*(1 000 EUR)*

Actif	2002	2001	Passif	2002	2001
Actif immobilisé			Capital immobilisé		
Actif immobilisé	183	385	Capitaux propres	183	385
			Résultat de l'exercice	- 1 579	- 8
Sous-total	183	385	Sous-total	- 1 396	377
Actif circulant			Passif circulant		
Avances sur salaires et montants à déduire des rémunérations	1	3			
TVA récupérable	541	454	Reports automatiques de crédits	1 482	1 400
Autres débiteurs	66	2	Reports non automatiques de crédits		
			Autres créanciers	225	318
			TVA/Autres taxes	507	488
Sous-total	621	459	Sous-total	2 214	2 206
Comptes de bilan			Comptes transitoires		
Comptes bancaires	113	2 030	Réutilisation	99	291
Sous-total	113	2 030	Sous-total	99	291
Total actif	917	2 874	Total passif	917	2 874

Source: Tableau établi par la Cour des comptes (2001) et par l'EUMC (2002).

En ce qui concerne l'exécution du budget et les états financiers, la situation est la suivante:

Tableau 4 – Exécution du budget pour l'exercice 2002 – EUMC Vienne

(Mio EUR)

Titre	Crédits (a)	Engagements (b)	Paiements (c)	% (d = c/b)	Reports (f)	Annulations (g = a - c - f)	% (h = g/a)
I. Personnel							
Budget 2002	2,7	2,6	2,4	92,8	0,2	0,1	3,7
Reports 2001	0,1	0,1	0,1	100	–	0,0	–
Total	2,8	2,7	2,5	92,6	0,2	0,1	3,6
II. Administration							
Budget 2002	0,5	0,4	0,4	100	0,1	0,0	0,0
Reports 2001	0,2	0,2	0,2	100	–	0,0	0,0
Total	0,7	0,6	0,6	100	0,1	0,0	0,0
III. Fonctionnement							
Budget 2002	3,0	2,9	1,7	58,7	1,2	0,1	3,4
Reports 2001	1,2	1,2	1,1	91,7	–	0,0	–
Total	4,2	4,2	2,8	66,7	1,2	0,1	2,4
X. Réserve							
Total							
Budget 2002	6,2	6,0	4,5	75,0	1,5	0,2	3,3
Reports 2001	1,4	1,4	1,3	92,9	–	0,1	7,2
Total	7,6	7,4	5,9	79,8	1,5	0,3	4,0

NB: Toute contradiction en montants totaux est due à l'arrondissement.

Tableau 5 – Comptes de recettes et dépenses pour les exercices financiers 2002 et 2001 – EUMC Vienne

	<i>(1 000 EUR)</i>	
	2002	2001
Recettes		
Subvention reçue de la Commission	4 320	5 000
Recettes diverses (intérêts bancaires)	43	46
Recettes totales	4 363	5 046
Dépenses		
<i>Dépenses de personnel – titre I du budget</i>		
Paievements	2 416	2 072
Reports de crédit	187	67
<i>Administration – titre II du budget</i>		
Paievements	337	662
Reports de crédit	60	151
<i>Dépenses de fonctionnement – titre III du budget</i>		
Paievements	1 686	990
Reports de crédit	1 234	1 181
Dépenses totales	5 960	5 123
Résultat de l'exercice	- 1 597	- 77
Report du résultat de l'exercice précédent	- 8	179
Crédits reportés et annulés	52	75
Réutilisés annulés	151	0
Remboursement à la Commission	- 179	- 174
Écarts de change/charges exceptionnelles	2	- 11
Solde pour l'exercice	- 1 579	- 8

Source: Tableau établi par la Cour des comptes (2001) et par l'EUMC (2002).

Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes

**Activités de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes –
Rapport annuel 2002**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2003 – 51 p. – 21 x 29,7 cm

ISBN 92-9192-005-3

BELGIQUE/BELGIË

Jean De Lannoy

Avenue du Roi 202/Koningslaan 202
B-1190 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 538 43 08
Fax (32-2) 538 08 41
E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be
URL: http://www.jean-de-lannoy.be

**La librairie européenne/
De Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
B-1040 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 295 26 39
Fax (32-2) 735 08 60
E-mail: mail@libeurop.be
URL: http://www.libeurop.be

Moniteur belge/Belgisch Staatsblad

Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42
B-1000 Bruxelles/Brussel
Tél. (32-2) 552 22 11
Fax (32-2) 511 01 84
E-mail: eusales@just.fgov.be

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S

Herstedvang 12
DK-2620 Albertslund
Tlf. (45) 43 63 23 00
Fax (45) 43 63 19 69
E-mail: schultz@schultz.dk
URL: http://www.schultz.dk

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag GmbH

Vertriebsabteilung
Amsterdamer Straße 192
D-50735 Köln
Tel. (49-221) 97 66 80
Fax (49-221) 97 66 82 78
E-Mail: vertrieb@bundesanzeiger.de
URL: http://www.bundesanzeiger.de

ΕΛΛΑΔΑ/GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
Panepistimiou 17
GR-10564 Athina
Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5
Fax (30-1) 325 84 99
E-mail: elebooks@netor.gr
URL: elebooks@hellasnet.gr

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado

Trafalgar, 27
E-28071 Madrid
Tel. (34) 915 38 21 11 (libros)
913 84 17 15 (suscripción)
Fax (34) 915 38 21 21 (libros),
913 84 17 14 (suscripción)
E-mail: clientes@com.boe.es
URL: http://www.boe.es

Mundi Prensa Libros, SA

Castelló, 37
E-28001 Madrid
Tel. (34) 914 36 37 00
Fax (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
URL: http://www.mundiprensa.com

FRANCE

Journal officiel

Service des publications des CE
26, rue Desaix
F-75727 Paris Cedex 15
Tél. (33) 140 58 77 31
Fax (33) 140 58 77 00
E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr
URL: http://www.journal-officiel.gouv.fr

IRELAND

Alan Hanna's Bookshop

270 Lower Rathmines Road
Dublin 6
Tel. (353-1) 496 73 98
Fax (353-1) 496 02 28
E-mail: hannas@iol.ie

ITALIA

Licosa SpA

Via Duca di Calabria, 1/1
Casella postale 552
I-50125 Firenze
Tel. (39) 055 64 83 1
Fax (39) 055 64 12 57
E-mail: licosa@licosa.com
URL: http://www.licosa.com

LUXEMBOURG

Messageries du livre SARL

5, rue Raiffeisen
L-2411 Luxembourg
Tél. (352) 40 10 20
Fax (352) 49 06 61
E-mail: mail@mdl.lu
URL: http://www.mdl.lu

NEDERLAND

SDU Servicecentrum Uitgevers

Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA Den Haag
Tel. (31-70) 378 98 80
Fax (31-70) 378 97 83
E-mail: sdu@sdu.nl
URL: http://www.sdu.nl

PORTUGAL

Distribuidora de Livros Bertrand Ld.ª

Grupo Bertrand, SA
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Apartado 60037
P-2700 Amadora
Tel. (351) 214 95 87 87
Fax (351) 214 96 02 55
E-mail: dlb@ip.pt

Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA

Sector de Publicações Oficiais
Rua da Escola Politécnica, 135
P-1250-100 Lisboa Codex
Tel. (351) 213 94 57 00
Fax (351) 213 94 57 50
E-mail: spoce@incm.pt
URL: http://www.incm.pt

SUOMI/FINLAND

**Akateeminen Kirjakauppa/
Akademiska Bokhandeln**

Keskuskatu 1/Centralgatan 1
PL/PB 128
FIN-00101 Helsinki/Helsingfors
P./ifn (358-9) 121 44 18
F./fax (358-9) 121 44 35
Sähköposti: sps@akateeminen.com
URL: http://www.akateeminen.com

SVERIGE

BTJ AB

Traktorvägen 11-13
S-221 82 Lund
Tlf. (46-46) 18 00 00
Fax (46-46) 30 79 47
E-post: btjeu-pub@btj.se
URL: http://www.btj.se

UNITED KINGDOM

The Stationery Office Ltd

Customer Services
PO Box 29
Norwich NR3 1GN
Tel. (44) 870 60 05-522
Fax (44) 870 60 05-533
E-mail: book.orders@theso.co.uk
URL: http://www.itsofficial.net

ÍSLAND

Bokabud Larusar Blöndal

Skólavörðustíg, 2
IS-101 Reykjavík
Tel. (354) 552 55 40
Fax (354) 552 55 60
E-mail: bokabud@simmet.is

SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA

Euro Info Center Schweiz

c/o OSEC Business Network Switzerland
Stampfenbachstraße 85
PF 492
CH-8035 Zürich
Tel. (41-1) 365 53 15
Fax (41-1) 365 54 11
E-mail: eics@osec.ch
URL: http://www.osec.ch/eics

BÄLGARIJA

Europress Euromedia Ltd

59, blvd Vitoshia
BG-1000 Sofia
Tel. (359-2) 980 37 66
Fax (359-2) 980 42 30
E-mail: Milena@mbox.cit.bg
URL: http://www.europress.bg

CYPRUS

Cyprus Chamber of Commerce and Industry

PO Box 21455
CY-1509 Nicosia
Tel. (357-2) 88 97 52
Fax (357-2) 66 10 44
E-mail: demetrap@ccci.org.cy

EESTI

Eesti Kaubandus-Tööstuskoda

(Estonian Chamber of Commerce and Industry)
Toom-Kooli 17
EE-10130 Tallinn
Tel. (372) 646 02 44
Fax (372) 646 02 45
E-mail: einfo@koda.ee
URL: http://www.koda.ee

HRVATSKA

Mediatrade Ltd

Pavla Hatza 1
HR-10000 Zagreb
Tel. (385-1) 481 94 11
Fax (385-1) 481 94 11

MAGYARORSZÁG

Euro Info Service

Szt. István krt.12
III emelet 1/A
PO Box 1039
H-1137 Budapest
Tel. (36-1) 329 21 70
Fax (36-1) 349 20 53
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
URL: http://www.euroinfo.hu

MALTA

Miller Distributors Ltd

Malta International Airport
PO Box 25
Luqa LQA 05
Tel. (356) 66 44 88
Fax (356) 67 67 99
E-mail: gwirth@usa.net

NORGE

Swets Blackwell AS

Hans Nielsen Hauges gt. 39
Boks 4901 Nydalen
N-0423 Oslo
Tel. (47) 23 40 00 00
Fax (47) 23 40 00 01
E-mail: info@no.swetsblackwell.com
URL: http://www.swetsblackwell.com.no

POLSKA

Ars Polona

Krakowskie Przedmiescie 7
Skr. pocztowa 1001
PL-00-950 Warszawa
Tel. (48-22) 826 12 01
Fax (48-22) 826 62 40
E-mail: books119@arspolona.com.pl

ROMÂNIA

Euromedia

Str.Dionisie Lupu nr. 65, sector 1
RO-70184 Bucuresti
Tel. (40-1) 315 44 03
Fax (40-1) 312 96 46
E-mail: euromedia@mailcity.com

SLOVAKIA

Centrum VTI SR

Nám. Slobody, 19
SK-81223 Bratislava
Tel. (421-7) 54 41 83 64
Fax (421-7) 54 41 83 64
E-mail: europ@tbb1.sltk.stuba.sk
URL: http://www.sltk.stuba.sk

SLOVENIJA

GV Zalozba

Dunajska cesta 5
SLO-1000 Ljubljana
Tel. (386) 613 09 1804
Fax (386) 613 09 1805
E-mail: europ@gvestnik.si
URL: http://www.gvzalozba.si

TÜRKIYE

Dünya Infotel AS

100, Yil Mahallesi 34440
TR-80050 Bagcilar-Istanbul
Tel. (90-212) 629 46 89
Fax (90-212) 629 46 27
E-mail: aktuel.info@dunya.com

ARGENTINA

World Publications SA

Av. Cordoba 1877
C1120 AAA Buenos Aires
Tel. (54-11) 48 15 81 56
Fax (54-11) 48 15 81 56
E-mail: wpbooks@infovia.com.ar
URL: http://www.wpbooks.com.ar

AUSTRALIA

Hunter Publications

PO Box 404
Abbotsford, Victoria 3067
Tel. (61-3) 94 17 53 61
Fax (61-3) 94 19 71 54
E-mail: jpdavies@ozemail.com.au

BRESIL

Livraria Camões

Rua Bittencourt da Silva, 12 C
CEP
20043-900 Rio de Janeiro
Tel. (55-21) 262 47 76
Fax (55-21) 262 47 76
E-mail: livraria.camoes@incm.com.br
URL: http://www.incm.com.br

CANADA

Les éditions La Liberté Inc.

3020, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, Québec G1X 3V6
Tel. (1-418) 658 37 63
Fax (1-800) 567 54 49
E-mail: liberte@mediom.qc.ca

Renouf Publishing Co. Ltd

5369 Chemin Canotek Road, Unit 1
Ottawa, Ontario K1J 9J3
Tel. (1-613) 745 26 65
Fax (1-613) 745 76 60
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
URL: http://www.renoufbooks.com

EGYPT

The Middle East Observer

41 Sherif Street
Cairo
Tel. (20-2) 392 69 19
Fax (20-2) 393 97 32
E-mail: inquiry@meobserver.com
URL: http://www.meobserver.com.eg

MALAYSIA

EBIC Malaysia

Suite 45.02, Level 45
Plaza MBf (Letter Box 45)
8 Jalan Yap Kwan Seng
50450 Kuala Lumpur
Tel. (60-3) 21 62 92 98
Fax (60-3) 21 62 61 98
E-mail: ebic@tm.net.my

MÉXICO

Mundi Prensa México, SA de CV

Río Pánuco, 141
Colonia Cuauhtémoc
MX-06500 México, DF
Tel. (52-5) 533 56 58
Fax (52-5) 514 67 99
E-mail: 101545.2361@compuserve.com

SOUTH AFRICA

Eurochamber of Commerce in South Africa

PO Box 781738
2146 Sandton
Tel. (27-11) 884 39 52
Fax (27-11) 883 55 73
E-mail: info@eurochamber.co.za

SOUTH KOREA

**The European Union Chamber of
Commerce in Korea**

5th Fl, The Shilla Hotel
202, Jangchung-dong 2 Ga, Chung-ku
Seoul 100-392
Tel. (82-2) 22 53-5631/4
Fax (82-2) 22 53-5635/6
E-mail: eucock@eucock.org
URL: http://www.eucock.org

SRI LANKA

EBIC Sri Lanka

Trans Asia Hotel
115 Sir Chittampalam
A. Gardiner Mawatha
Colombo 2
Tel. (94-1) 074 71 50 78
Fax (94-1) 44 87 79
E-mail: ebicsl@slnet.lk

T'AI-WAN

Tycoon Information Inc

PO Box 81-466
105 Taipei
Tel. (886-2) 87 12 88 86
Fax (886-2) 87 12 47 47
E-mail: euitupe@ms21.hinet.net

UNITED STATES OF AMERICA

Bernan Associates

4611-F Assembly Drive
Lanham MD 20706-4391
Tel. (1-800) 274 44 47 (toll free telephone)
Fax (1-800) 865 34 50 (toll free fax)
E-mail: query@bernan.com
URL: http://www.bernan.com

ANDERE LÄNDER
OTHER COUNTRIES
AUTRES PAYS

**Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer
Wahl/Please contact the sales office of
your choice/Veuillez vous adresser au
bureau de vente de votre choix**

Office for Official Publications of the European
Communities
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
Tel. (352) 29 29-42455
Fax (352) 29 29-42758
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int
URL: publications.eu.int

Mission de l'EUMC

L'EUMC est une organisation en réseau apte à penser, agir et mettre en question. Elle œuvre dans tous les secteurs de la société pour l'égalité et la diversité, ainsi que dans la lutte contre le racisme et la xénophobie dans l'Union européenne. Organisation prestataire de services, l'Observatoire fonctionne en tant que réseau d'échange de connaissances et a pour vocation de créer des liens entre les instances concernées.

EUMC

Rahlgasse 3, A-1060 Vienna

Tel. (43-1) 580 30-0

Fax (43-1) 580 30-91

E-mail: information@eumc.eu.int

Internet: <http://eumc.eu.int>



ISBN 92-9192-005-3



9 789291 920051